

# BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

## LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Direction des affaires culturelles - Don ..... **Page 182**
- Diagnostic archéologique ..... **Page 182**
- Direction des affaires culturelles – Renouvellement adhésions associations membres / Année 2018 ..... **Page 182**
- Service des Mairies d'Arrondissement - Mairie du 4ème arrondissement - Régie d'avances - Consolidation d'arrêté ..... **Page 184**
- Décisions d'ester en justice ..... **Pages 185 à 186**

Arrêtés municipaux :

- Reprise des terrains concédés à titre temporaire, de terrains réservés aux sépultures générales et des cases de columbarium **Page 186**

- Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents ..... **Page 187**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons ..... **Page 189**
- Délégation Générale aux Ressources humaines :
  - Arrêtés individuels ..... **Page 237**
  - Tableau d'avancement ..... **Page 239**
- Centre Communal d'Action Sociale :
  - Arrêtés individuels ..... **Page 239**
  - Tableaux d'avancement..... **Page 240**

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Direction de la Commande Publique - Avis ..... **Page 241**
- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis

- d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage ..... **Pages 242 à 246**

# LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

## **Don de Mme Guetty LONG "Hymne à la joie"**(Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017/3176 du Conseil municipal du 17 juillet 2017, envoyée en Préfecture le 19 juillet 2017, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu la proposition de don gracieux, faite à la Ville de Lyon en date du 17 novembre 2017, par Mme Guetty Long, demeurant 20 boulevard Soult-Porte B boîte 18 Paris 20ème,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm, Premier Adjoint délégué aux Finances et à la Commande Publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à La Ville.

Décide :

Article Premier. - d'accepter le don à titre gracieux de l'œuvre d'art Hymne à la Joie de Mme Guetty Long.

Grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de 25000€.

Art. 2. – M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 janvier 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
Le Premier Adjoint délégué  
aux Finances et à la  
Commande Publique  
Richard BRUMM*

## **Diagnostic archéologique aux 57-59 rue de Saint-Cyr, Lyon 9ème.** (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2017/3176 du Conseil municipal du 17 Juillet 2017, transmise en Préfecture le 19/07/2017, donnant au titre de l'article L.2122-22-23° du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre les décisions mentionnées aux articles L 523-4 et L 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

Considérant la prescription du service régional de l'archéologie n°2017-1100 émise le 16 octobre 2017,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon en date du 20 juillet 2017 déléguant à M. Loïc Graber les compétences en matière culturelle.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention entre la société PRD-Office et la Ville de Lyon concernant la réalisation d'un diagnostic archéologique par le service archéologique de la Ville de Lyon sur le terrain situé aux 57-59, rue de Saint-Cyr, Lyon 9ème.

Art. 2. – Que M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Que tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 5 janvier 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
L'Adjoint Délégué,  
Loïc GRABER*

## **Direction des affaires culturelles – Renouvellement adhésions associations membres / Année 2018** (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et 2122-23 du code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2017/3176 du 17 Juillet 2017 donnant au titre de l'article 2122-22, Alinéa 24 du Code Général des Collectivités Territoriales délégation au Maire d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la Ville est membre,

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions,

Vu les demandes de renouvellement d'adhésion présentées par les différents établissements culturels de la Ville,

Vu l'arrêté du Maire du 20 juillet 2017 déléguant à M. Richard Brumm les compétences en matière de renouvellement des adhésions aux associations.

Décide :

Article Premier. - D'accepter le renouvellement des adhésions figurant dans le tableau ci-dessous :

Musée des Beaux Arts
International Council Museum (ICOM) Paris
Commission Internationale de Numismatique (CIN) Paris

Société Histoire de l'Art Français – Paris
French Regional American Museums Exchange (FRAME) Paris
Coinarchives
Tendances Presqu'île
Musée d'Art Contemporain
Vidéomuseum – Paris
International Council Museum (ICOM) – Paris
Association GLE des Conservateurs de collections publiques de France - Paris
Association des Amis de Martin Barré – Paris
IKT – international association of curators of contemporary art Luxembourg
ADELE – réseau art contemporain de Lyon et sa métropole
Musées Gadagne
International Council Museum (ICOM) – Paris
Société Internationale des Bibliothèques et Musées des arts du spectacle (SIBMAS) – Paris
Association Nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA) - Paris
FEMS – Fédération des musées et des écomusées - Besançon
Club de la Communication – Villeurbanne
ADULOA (Ass.des utilisateurs des logiciels Opsy et Archimed)
Traces (histoire mémoire et actualité des migrations de Lyon)
Musée de l'Imprimerie
Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (Annecy)
American Printing History Association (Etats-Unis)
Ephemera Society of America (Etats-Unis)
Graphé association of typo (Paris)
Institut d'histoire du livre (Lyon)
Internationale Gutenberg-Gesellschaft (Mainz)
Le Vieux Papier (Paris)
OCIM – Dijon
Caractères
Ass. Of European Printing Museum (Mainz)
The Ephemera Society (Grande Bretagne)
Musée de l'Automobile Henri Malartre
Association La Vélocithèque - Pomeys
Fédération Française de Véhicules d'Epoque - Rennes
Association Amis Fondation de l'Automobile Berliet -Lyon 3e
CHRD
ICOM
Association réseau Mémorha
Service archéologie
Ram antique
Théâtre des Célestins
Association Culture pour tous – Caluire
Les Molières – Paris
Orchestre National de Lyon
Association Française des Orchestres (AFO) Paris
Club des entreprises de la part Dieu
Association Culture pour tous – Caluire
Les forces musicales
Bibliothèque Municipale de Lyon
ADES Association Départementale d'Education pour la Santé du Rhône – Lyon
AFROA Association Française des Régisseurs d'œuvres d'art (Paris)
ADRA Association des directeurs et responsables d'arthothèques (Limoges)
ADELE - Lyon

ABCF Association des Bibliothèques Chrétiennes de France (Arcy le Ponsart)
ARALD Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (Annecy)
AULB association des utilisateurs du logiciel Bibliomondo (ex Bestseller) (Lyon)
Club de la Presse - Lyon
EPN du Lyonnais : réseau des espaces publics numériques du lyonnais
Images en Bibliothèque (Paris)
Institut d'histoire du Livre (Lyon 2e)
IFLA International Federation of Libraries associations (Pays-Bas)
Comité Français de l'IFLA (Paris)
Incertains Sens Editions – St Senoux
LIBER – Montréal (Québec)
VDL Vidéothécaires Discotécaires de la région lyonnaise (Givors)
Association réseau CAREL
ABF (association des bibliothèques de France)
Bibliothèques européennes de théologie (BETH)
Religious librairies in Dialogue
European association of Sinological Librarians (adhésion à titre gratuit)
Atelier d'édition d'estampes originales (URDLA) Villeurbanne
Les amis de Max Jacob
Association Scarabée (les amis de Louis Calaferte)
Groupe français AIBM
Association ACIM
Fréquence écoles
Association des ludothèques françaises
Archives Municipales
Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS) – Paris
Association des Archivistes Français – Paris
Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques – Paris
Commission Française des Archives Juives – Paris
Conseil International des Archives – Paris
Comité Français du Bouclier Bleu – Paris
Direction des Affaires Culturelles :
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture – St Etienne
Association LIKE (les rencontres) - Lille
Réseau des cités de la gastronomie - Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires
ICOMOS France – Paris
Association des biens français du patrimoine mondial (Tours)
Organisation des Villes du patrimoine mondial (OVPM) (Canada Québec)

Art. 2. - Le montant des adhésions de la délégation Culture renouvelées pour 2018 est estimé à 69 011,35 €.

Art. 3. - M. le Directeur Général des Services de la ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée. Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication

Fait à Lyon, le 10 janvier 2018

*Pour le Maire de Lyon,*  
L'Adjoint Délégué,  
Richard BRUMM

**Service des Mairies d'Arrondissement - Mairie du 4ème arrondissement, 133 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon - Régie d'avances - Consolidation de l'arrêté initial du 29 mai 1984** (Direction des Finances - Service Qualité et Modernisation Comptables)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux

régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2017/3176 en date du 17 juillet 2017, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 2017/26834 en date du 20 juillet 2017, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 29 mai 1984, modifié, instituant une régie d'avances à la Mairie du 4ème Arrondissement, auprès du service des Mairies d'Arrondissement, et sise 133 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 2 janvier 2018.

Décide :

Que l'arrêté du 29 mai 1984 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances à la Mairie du 4ème arrondissement.

Art. 2. - La régie est installée dans les locaux de la Mairie du 4ème arrondissement sise 133 boulevard de la Croix Rousse 69004 Lyon.

Art. 3. - La régie paie les menues dépenses urgentes et de faible montant suivantes :

- Petite quincaillerie ou droguerie,
- Frais d'affranchissement,
- Fournitures administratives,
- Alimentation (petite alimentation)
- Maintenance
- Carburants
- Frais de réception (concernant les restaurants, ne s'applique qu'aux établissements n'acceptant pas les virements administratifs),
- Relations publiques et frais de représentation (coffrets cadeaux, etc ...),
- Vignettes et timbres fiscaux
- Voyages et déplacements (taxis)

Art. 4. - L'arrêté du 3 juin 2003 habilitant le régisseur à distribuer les Chèques Domicile Liberté et l'obligeant à tenir la comptabilité du stock de ces derniers est abrogé.

Art. 5. - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires

Art. 6. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à deux cent euros (200 €).

Art. 7. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipale, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale.

Art. 9. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. 12. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 17 janvier 2018

*Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire de Lyon  
Délégué aux Finances et à la  
Commande Publique  
Richard BRUMM*

---

**Décision d'estimer en justice - Appel de la Société VT. contre le jugement rendu le 5 octobre 2017 par le Tribunal Administratif de Lyon – Marché public de renouvellement du système d'information des archives municipales** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général.

Vu la requête n°17LY04180 du 8 décembre 2017 déposée par la Société VT., représentée par Maître Hervé Lehman.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société VT., représentée par Maître Hervé Lehman, devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon tendant à obtenir l'annulation du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon le 5 octobre 2017, et, statuant à nouveau :

1) Sur la résiliation :

- À titre principal :
  - la constatation de la résiliation du marché comme étant irrégulière et infondée,
  - la condamnation de la Ville de Lyon au paiement des sommes de :
    - o 31 400 € HT soit 37 776,40 € TTC au titre des prestations exécutées,
    - o 31 571,60 € HT soit 39 085,92 € TTC au titre de sa perte de marge bénéficiaire.
- À titre subsidiaire :

- la constatation que les prestations d'installation des logiciels et de paramétrage des modules de collecte et de classement ont été exécutées,  
 - la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 31 400 € HT soit 37 776,46 € TTC au titre des prestations exécutées,  
 2) Sur les pénalités de retard :  
 - A TITRE PRINCIPAL, la constatation que les pénalités sont infondées de sorte que le décompte de résiliation est irrégulier,  
 - A TITRE SUBSIDIAIRE la constatation que les pénalités sont manifestement excessives et les réduire à de plus justes proportions.  
 3) La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 3 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative  
 Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
 Fait à Lyon, le 17 janvier 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
 L'Adjointe Déléguée,  
 Sandrine FRIH*

---

**Décision d'ester en justice - Recours en annulation de Mme M.Z-S contre la décision du 24 octobre 2017 portant refus de prise en charge d'une maladie professionnelle** (Direction des affaires juridiques)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,  
 Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la délibération du Conseil municipal n°2017/3176 du 17 juillet 2017, donnant au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle,  
 Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions »,  
 Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 20 juillet 2017 déléguant à M. Gérard Claisse les compétences relatives au contentieux en matière de personnel,  
 Vu la requête n°1709162-8 du 22 décembre 2017 déposée par Mme M.Z-S, représentée par Maître Éric Boucher de la Selarl Lex Publica,  
 Décide :  
 Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par Mme M Z-S, devant le Tribunal Administratif de Lyon, tendant à :  
 - obtenir l'annulation de la décision du 24 octobre 2017 de refus de prise en charge d'une maladie professionnelle,  
 - enjoindre au Maire de Lyon de reconnaître l'imputabilité au service de la pathologie dont elle souffre dans un délai d'un mois à compter de la notification du jugement, et de lui accorder le bénéfice des dispositions du 2ème alinéa du 2° de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,  
 - obtenir la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2 000 € en application des dispositions de l'article L.761-1 du Code de Justice Administrative.  
 Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.  
 Fait à Lyon, le 22 janvier 2018

*Pour le Maire de Lyon,  
 L'Adjoint Délégué,  
 Gérard CLAISSE*

---

**Reprise des terrains concédés à titre temporaire, de terrains réservés aux sépultures générales et des cases de columbarium.** (Direction des Cimetières - Pôle Concessions)

---

Le Maire de la Ville de Lyon,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 Vu le décret du 23 Prairial AN XII relatif aux concessions de terrains dans les cimetières ;  
 Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843 et l'instruction ministérielle du 30 décembre 1843 ;  
 Vu le règlement général sur la gestion des cimetières en date du 21 décembre 2007 ;  
 Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2016 ;  
 Considérant que dans l'intérêt et la bonne gestion des cimetières, il doit être procédé de manière régulière à la reprise des sépultures non renouvelées ;  
 Arrête :  
 Article Premier. - Concessions funéraires et columbaria.  
 Au cours de l'année 2018, la Ville de Lyon reprendra les terrains de sépultures dans les cimetières de sa commune dont les concessions prenaient effet :  
 1° - pour 50 ans du 1er janvier 1965 au 31 décembre 1965,  
 2° - pour 30 ans du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1985,  
 3° - pour 15 ans du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000,  
 et qui n'ont pas été renouvelées dans les délais prescrits à l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
 Les concessionnaires ou leurs ayants droit qui voudront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés, devront en faire la demande à M. le Maire de Lyon – Direction des Cimetières de Lyon – Mairie de Lyon – 69205 Lyon Cedex 01, et procéder au retrait dans les plus brefs délais.  
 Les cases columbarium d'une durée de 15 ans dont les contrats ont été passés du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000 seront reprises par la Ville au cours de l'année 2018. Les cases d'une durée de 25 ans dont les contrats ont été passés entre le 1er janvier 1990 et le 31 décembre 1990 seront reprises au cours de l'année 2018.  
 Art. 2. - Terrains généraux :  
 Les terrains réservés aux sépultures générales dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 inclus, sont repris par la Ville à l'échéance du délai de cinq ans d'inhumation.  
 Art. 3. - Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront rendus aux personnes justifiant de leurs droits qui déposeront au bureau du Conservateur du Cimetière dans les trois mois précédant l'échéance, une demande de retrait sur papier libre adressée à M. le Maire de Lyon.  
 Art. 4. - L'Administration municipale ne sera, en aucun cas, responsable envers les familles, des objets qui, par l'effet de travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Art. 5. - Tous les signes funéraires de quelque nature qu'ils soient, non réclamés dans les délais ci-dessus indiqués, seront considérés comme appartenant au domaine privé de la Ville ; et en deviendront sa propriété dont elle disposera librement (vente ou destruction).

Art. 6. - M. le Directeur général des services de la Ville et M. le Directeur des Cimetières de Lyon, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Lyon le, 16 janvier 2018

Pour le Maire de Lyon  
L'Adjoint Délégué  
Alain GIORDANO

**Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents** ( Délégation Générale au Développement Urbain  
- Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2017RP34134	<b>Feux d'intersection à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès (7), de la rue Marie-Madeleine Fourcade (7) et de la rue des Girondins (7) Lyon 7e (circulation)</b>	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de l'avenue Jean Jaurès (7), de la rue Marie-Madeleine Fourcade (7) et de la rue des Girondins (7). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.	10/01/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP34135	<b>Zone 30 Girondins Lyon 7e (circulation)</b>	Est instituée une zone 30 dénommée Girondins, sur les voies suivantes : rue Michel Félizat (7) dans sa partie comprise entre la rue Clément Marot et la rue Simone Iff ; rue Simone de Beauvoir (7) dans sa partie comprise entre la rue Clément Marot et la rue des Girondins ; rue Simone Iff (7) dans sa partie comprise entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès ; rue des Balançoires (7) dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Pré Gaudry ; Allée Flora Tristan (7) dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat ; rue Pré Gaudry (7) dans sa partie comprise entre la rue des Balançoires et l'avenue Jean Jaurès ; rue des Girondins (7) dans sa partie comprise entre rue Simone de Beauvoir et l'avenue Jean Jaurès ; constitue une zone 30 au sens de l'article R.110-2 du Code de la Route. Les règles de circulation définies aux articles R.110.-2 et R.412-28-1 du Code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation.	10/01/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP34136	<b>Zone 30 Girondins Lyon 7e (circulation)</b>	L'arrêté 2016RP33234 du 24/01/2016 portant réglementation de la Circulation (Zone 30) sur la rue Michel Félizat (7) dans sa partie comprise entre la rue Pré Gaudry et la rue Simone Iff ; rue des Balançoires (7) dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Pré Gaudry ; rue Simone Iff (7) dans sa partie comprise entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès ; allée Flora Tristan (7) dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat ; rue Pré Gaudry (7) dans sa partie comprise entre la rue des Balançoires et la rue Michel Félizat, est abrogé.	10/01/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP34138	<b>Sens interdit (ou sens unique) rue Michel Félizat Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet ZAC des Girondins, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, l'arrêté 2016RP33222 du 24/11/2016 portant réglementation de la circulation (sens interdit (ou sens unique)) sur la rue Michel Félizat (7) est abrogé.	10/01/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP34139	<b>Abrogation de circulation rue Michel Félizat Lyon 7ème (circulation)</b>	Considérant le réaménagement des voies dans le cadre du projet ZAC des Girondins, il y a lieu d'adapter la réglementation de la circulation, est abrogé l'arrêté 2014RP29268 du 21/01/2014 portant réglementation sur la mesure de sens interdit (ou sens unique).	10/01/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2017RP34140	<b>Sens interdit (ou sens unique) rue Michel Félizat Lyon 7ème (circulation)</b>	Un sens unique est institué dans le sens Sud/Nord : rue Michel Félizat (7) de la rue André Bollier (7) jusqu'à la rue des Girondins (7) ; rue Michel Félizat (7) de la rue Pré Gaudry (7) à la rue Simone Iff.	10/01/2018	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
207RP34159	<b>Abrogation stationnement réservé sur la rue Fournet Lyon 6ème (stationnement)</b>	Considérant les changements intervenus dans le cadre du projet C3 à l'intersection de la rue Fournet (6) avec le boulevard des Brotteaux (6), il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement : l'arrêté 2017RP33723 du 04/08/2017 portant sur la mesure stationnement réservé est abrogé.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34214	<b>Interdiction d'arrêt rue Jeanne Hachette Lyon 3ème (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits rue Jeanne Hachette (3) côté Sud, sur 30 m, à l'Est de la rue Général Mouton Duvernet (3).	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34148	<b>Abrogation de stationnement rue Ney Lyon 6ème (stationnement)</b>	Considérant la nécessité de déplacer l'aire de stationnement vélos située dans le périmètre Vigipirate, il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement : est abrogé l'arrêté 2011RP26455 du 14 septembre 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34223	<b>Stationnement réservé rue des Cadets de la France Libre Lyon 3e (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé rue des Cadets de la France Libre (3) sur le côté Est, à 10 m au Sud du n° 6, sur un emplacement de 3 m. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34220	<b>Interdiction d'arrêt rue Antoine Salles Lyon 2ème (stationnement)</b>	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits sur 10 mètres, 7 rue Antoine Salles (2) côté Est. Toutefois, ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de transports de fonds ou de métal précieux. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34219	<b>Abrogation de stationnement rue Denuzière Lyon 2ème (stationnement)</b>	Considérant l'arrêt d'activité du service d'autopartage, il y a lieu de modifier le Règlement Général de la Circulation comme suit : est abrogé l'arrêté 2013RP28803 du 27 avril 2011 portant sur la mesure d'interdiction d'arrêt.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2017RP34203	<b>Stationnement réservé rue Servient Lyon 7e (stationnement)</b>	Les cycles ont un emplacement de stationnement réservé sur 10 m rue Ravier (7) sur le côté Sud, à 10 m à l'Ouest du n° 4. Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2018RP34225	<b>Abrogation de stationnement rue Ravier Lyon 7e (stationnement)</b>	Considérant le réaménagement des voies, il y a lieu d'adapter la réglementation du stationnement : est abrogé l'arrêté 2011RP26242 du 18 juillet 2011 portant sur la mesure de stationnement réservé.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO



Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2018RP34227	<b>Stationnement réservé place Carnot Lyon 2ème (stationnement)</b>	Les véhicules affichant la carte européenne de stationnement pour personnes handicapées ont un emplacement accessible réservé, place Carnot (2), côté Ouest, au Nord du cours de Verdun Récamier (2). L'arrêt ou le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non respect des dispositions prévues aux linéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R.417-11 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du Code de la Route et passible de mise en fourrière immédiate.	19/1/2018	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.					
Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin Municipal Officiel (BMO) de la Ville de Lyon.					
<i>Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.</i>					
<i>Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.</i>					

**Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons** (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
584	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de création de stationnement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Rue Joliot Curie</b>	sur 50 m au droit des n°18 et 20	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au dimanche 18 février 2018, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 18 et 20, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n°18 et 20	
585	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des piétons sera interdite en fonction des besoins du chantier	<b>Avenue Paul Santy</b>	entre la rue Jules Cambon et la rue Victor et Roger Thomas	A partir du mercredi 17 janvier 2018 jusqu'au dimanche 28 janvier 2018
			le tourne à gauche sera interdit	<b>Rue Jules Cambon</b>	au débouché sur l'avenue Paul Santy	
586	Métropole de Lyon - Direction de la Voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rond Point de Serin</b>	sur la voie permettant de rejoindre l'avenue de Birmingham	Les mercredi 17 janvier 2018 et jeudi 18 janvier 2018, de 8h à 17h
				<b>Avenue de Birmingham</b>	sur la voie de droite, à l'Est de l'arrêt de Bus, jusqu'à l'entrée du Tunnel de la Croix Rousse	
587	Entreprise Montellimar Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Massena</b>	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 105	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 22 mars 2018
588	Entreprise Signal Industrie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseigne à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Rambaud</b>	trottoir Est, sur 30 m au droit du n° 55	Le vendredi 19 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 30 m au droit du n° 55	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
589	Entreprise Imagination Lyon Magie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'enlever des illuminations des fêtes de fin d'année	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Richard Vitton</b>		A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018, de 21h à 5h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Place Ronde</b>		A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au dimanche 21 janvier 2018
				<b>Cours Richard Vitton</b>		
590	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Général Plessier</b>	entre la place Carnot et la rue d'Enghien	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018
591	Direction départementale de la sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Molière</b>	après l'emplacement réservé au stationnement des 2 roues jusqu'au numéro 80	Le vendredi 19 janvier 2018, de 7h à 13h
592	Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une captation	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé CL 657 MG seront autorisés	<b>Rue Alexandre Luigini</b>		A partir du dimanche 21 janvier 2018, 7h, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 23h59
593	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous trottoirs et chaussée	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Mail de Fontenay</b>	au Sud de l'avenue Debourg	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 100 m au Sud de l'avenue Debourg	
					<b>Allée de Fontenay</b>	
594	Entreprise Esprit du Store	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Marius Vivier Merle</b>	contre allée Est, trottoir Sud sur 50 m au droit du n° 97	Les lundi 22 janvier 2018 et mardi 23 janvier 2018, de 8h à 18h
595	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue André Bollier</b>	entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	Le lundi 22 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Michel Félizat et l'avenue Jean Jaurès	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
596	Entreprise Hera Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement et l'accès des véhicules du demandeur seront autorisés	<b>Rue Tupin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	Le mardi 23 janvier 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
597	Entreprises Razel, Bec, Guintoli, Coiroet Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réalisation du site propre C3	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Maurice Flandin</b>	entre la rue Saint Antoine et le cours Lafayette	le lundi 22 janvier 2018, de 8h à 17h
				<b>Rue Etienne Richerand</b>	entre la rue Saint Antoine et le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Bellecombe</b>	entre la rue Saint Antoine et le cours Lafayette et non simultanément avec la fermeture de la rue Maurice Flandin	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 8h à 17h
				<b>Rue Maurice Flandin</b>	entre la rue Saint Antoine et le cours Lafayette et non simultanément avec la fermeture de la rue Bellecombe	
				<b>Rue Baraban</b>	entre la rue Saint Antoine et le cours Lafayette et non simultanément avec la fermeture de la rue Etienne Richerand	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Etienne Richerand</b>	entre le cours Lafayette et la rue Saint Antoine et non simultanément avec la fermeture de la rue Baraban	
les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "Stop"	<b>Rue Maurice Flandin</b>	au débouché sur la rue Saint Antoine				
598	Entreprise 2 R Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Albert Thomas</b>	côté impair, sur 5 m au droit du n° 123	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 23 août 2018
599	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de signalisation tricolore	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours d'Herbouville</b>	à l'avancement de la traversée, dans les 2 sens de la circulation entre les n° 18 et 21	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 18 et 21	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
600	Direction départementale de la sécurité publique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une visite officielle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plâtre</b>	du n° 8 au n°10, sur 5 emplacements	Le vendredi 19 janvier 2018, de 16h à 22h
601	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Pierre Scize</b>	entre le n° 21 et n° 28	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
602	Entreprise Eco Systeme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Sathonay</b>	au droit du n°6 sur 2 emplacements	Le samedi 3 février 2018, de 8h à 14h
				<b>Place Carnot</b>	en face du n° 22 sur 2 emplacements	
			l'installation d'un barnum sera autorisée	<b>Place Sathonay</b>		Le samedi 3 février 2018, de 8h30 à 14h
603	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Duquesne</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 20	
604	Entreprise Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue André Bollier</b>	trottoir Nord, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	Le mercredi 24 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	côté pair, entre le n° 210 et la rue André Bollier	
				<b>Rue André Bollier</b>	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès	
605	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de terrain privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue André Bollier</b>	côté pair, sur 25 m au droit du n° 22	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
606	Entreprise Jean Rivière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Michel</b>	côté impair, sur 4 m au droit du n° 27	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018
607	Entreprise Fc Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournoi international de football Top gones 2018	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	à hauteur du n° 260 et sur toute la longueur du Parc Clos Layat côté Ouest	A partir du vendredi 30 mars 2018, 15h, jusqu'au lundi 2 avril 2018, 18h30
608	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Ney</b>	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Robert	
609	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Massena</b>	sens Nord / Sud, partie comprise entre la rue Robert et le cours Lafayette	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue Robert	
610	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de visites de regards d'assainissement sous chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	sur 30 m au Sud du boulevard des Etats Unis	Le vendredi 19 janvier 2018, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
611	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Guillaume Paradin</b>	côté pair, entre le n° 24 et le boulevard Pinel	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
612	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Rue de Bonnel</b>	au droit de la sortie trémie Vivier Merle	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur la contre allée, entre la sortie des parkings et la rue de Bonnel	
			la circulation des véhicules sera interdite		au droit de la sortie, trémie Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la contre allée, voie Taxi	
613	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Général Sarrail</b>	entre la rue Cuvier et la rue Bugeaud	Le mercredi 24 janvier 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 50 m entre la rue Cuvier et le n° 8	Le mercredi 24 janvier 2018
614	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de mats France Télécom sur trottoirs	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 à l'avancée du chantier	<b>Rue Ernest Fabregue</b>		A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018, de 9h à 17h
				<b>Chemin de Montauban</b>		
				<b>Rue de Montribloud</b>		
				<b>Chemin des Charbottes</b>		
				<b>Chemin de Montessuy</b>		
				<b>Montée de l'Observance</b>		
				<b>Montée des Balmes</b>		
		<b>Rue Albert Falsan</b>				
		<b>Rue Jean Baptiste Chopin</b>				
		<b>Rue Docteur Rafin</b>				
		<b>Montée de l'Observance</b>				
		<b>Rue Jean Baptiste Chopin</b>				
		<b>Rue Ernest Fabregue</b>				
		<b>Rue Docteur Rafin</b>				
<b>Montée des Balmes</b>						
<b>Chemin de Montessuy</b>						
<b>Chemin des Charbottes</b>						
<b>Rue de Montribloud</b>						
<b>Chemin de Montauban</b>						
<b>Rue Albert Falsan</b>						
		la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
615	Entreprise Fusion	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	La circulation des véhicules s'effectuera à double sens	<b>Rue du Port du Temple</b>	entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la place des Jacobins	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
616	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Elie Rochette</b>	sur 15 m au Sud de la rue Marc Bloch	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Marc Bloch</b>	côté pair, entre le n° 10 et la rue Elie Rochette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Elie Rochette</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au Sud de la rue Marc Bloch	
617	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras (levage)	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Saint Maximin</b>	trottoir impair, sur 20 m au droit du n° 57	Le mardi 23 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m au droit de la façade située au n° 57	
618	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages et de prospections géophysique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue Joseph Chalier</b>	sur 20 m au droit du n° 7	Le mardi 23 janvier 2018, de 8h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
619	Entreprise Elrp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vendôme</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 3	A partir du jeudi 18 janvier 2018 jusqu'au dimanche 18 février 2018
620	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de maintenance du réseau d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	<b>Avenue du Point du Jour</b>	au droit du n° 51	Le vendredi 19 janvier 2018, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 19 janvier 2018, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
621	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bouteille</b>	sur 3 m au droit du n°12	A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au lundi 19 février 2018
622	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Chartreux</b>	sur 4 m au droit du n° 13	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
623	Entreprise Cogepa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 7 m sur la zone de desserte située au droit du n° 9	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au samedi 27 janvier 2018
624	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chavanne</b>	sur 10 m au droit du n° 3	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au lundi 12 février 2018
625	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Sathonay</b>	sur 5 m au droit du n° 1	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au dimanche 28 janvier 2018
626	Entreprise Bergese	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sergent Blaudan</b>	sur 10 m au droit du n° 19	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au mardi 13 février 2018
627	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Vauzelles</b>	sur 5 m en face des n° 4 - 6	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
628	Entreprise Sept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Flesselles</b>	sur 10 m au droit du n° 23	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
629	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 11	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au mardi 30 janvier 2018
630	Entreprise Alliance Eco-construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bouteille</b>	sur 15 m au droit du n° 22	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
631	Entreprise Conseil Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 15 m au droit du n° 43	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
632	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réseau d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue des Capucins</b>	de part et d'autre de la zone de chantier située au n° 31	Le lundi 22 janvier 2018, de 8h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Croix Paquet et la rue Coysevox	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur la zone de desserte située au droit du n° 26	
633	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'eau potable	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Place Louis Pradel</b>	dans la voie d'accès située au droit du bâtiment de l'Opéra	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 16h
634	Entreprise Fonderie de Coubertin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux de la Fontaine des Terreaux	l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	<b>Place des Terreaux</b>		A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
635	Entreprise Solyen	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Godefroy</b>	entre la rue Morisset et le n°15	Le mercredi 24 janvier 2018, de 8h à 17h
				<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 20 m à droite de l'immeuble situé au n° 46	
636	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réalisation du site propre C3 Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Villette</b>	chaussée principale, sens Sud / Nord, entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud / Nord, entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	
637	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le montage d'un échafaudage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 115	Le lundi 22 janvier 2018, de 8h à 17h
638	Entreprise Was Light	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage roulant	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	entre l'Avenue Maréchal de Saxe et le n°11	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h à 18h
639	Entreprise Vanex Pro-prete	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Molière</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 5	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 7h à 19h



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
640	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de colonnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 15 m, au droit des n° 90-92	Le jeudi 25 janvier 2018, de 8h à 17h
641	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Joseph Gillet</b>	côté Saône, entre la rue du Bois de la Caille et le n° 84c	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
642	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Jean</b>	au droit du n°31	A partir du dimanche 28 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n°31	
643	Entreprise Adag Caladoise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bely</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°19	Le jeudi 25 janvier 2018, de 7h à 19h
644	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec une grue automotrice de 50 T	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Neuve</b>	sur le trottoir situé au droit de la zone de lavage, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 23 janvier 2018, de 7h à 18h
				<b>Rue Mulet</b>		
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Neuve</b>	entre la rue de la République et la rue de la Bourse	
				<b>Rue Mulet</b>	entre la rue de la République et la rue de la Bourse	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neuve</b>	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de la République et la rue de la Bourse		
			<b>Rue Mulet</b>	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de la République et la rue de la Bourse		
645	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pouteau</b>	sur 10 m au droit du n° 8	Le mardi 23 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
646	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une enceinte privée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jules Brunard</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 26	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
647	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de trappe EDF	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Lafayette</b>	au droit de l'immeuble situé au n° 54 - 56 (durant les phases de levage )	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			trottoir pair (Sud) au droit de l'immeuble situé au n° 54 - 56

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
648	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Docteur Augros</b>	entre la place Saint Paul et la zone de travaux	A partir du mercredi 24 janvier 2018, 21h, jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
649	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 30	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
650	Entreprise Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'accès au chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue René Cassin</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 55	A partir du dimanche 21 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
651	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique sur trottoir	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Antonin Laborde</b>	trottoir impair, entre le n° 1 et n° 3	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 1 et n° 3	
652	Entreprise Lapierre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier sur chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Brest</b>	sur 10 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 21 février 2018
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus			
653	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Trois Pierres</b>	sur 30 m au droit du n° 24	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
654	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Crépet</b>	entre le n° 14 et la rue Félix Brun	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et la rue Félix Brun	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Sud, sur 30 m à l'Ouest de la rue Félix Brun	
655	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Godefroy</b>	entre la rue Morisset et le n°15	Le mercredi 24 janvier 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Inkermann</b>	sur 20 m à droite de l'immeuble situé au n° 46	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
656	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Frère Benoit</b>	de 09H00 à 16H00; sur 40 m à l'Est de l'avenue B. Bruyer	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
				<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	sur 50 m au Nord de la rue Frère Benoit	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Frère Benoit</b>	de 09H00 à 16H00; sur 40 m à l'Est de l'avenue B. Bruyer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	sur 50 m au Nord de la rue Frère Benoit côté impair, entre le n° 1 et n° 3	
			un cheminement piétons sera maintenu le long de l'emprise chantier	<b>Rue Frère Benoit</b>	sur 40 m à l'Est de l'avenue B. Bruyer	
				<b>Avenue Barthélémy Buyer</b>	sur 50 m au Nord de la rue Frère Benoit	
657	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon/ Direction de l'eau	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Place Voltaire</b>	sur 15 m, au droit du n° 59	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 7h30 à 16h30
			un cheminement piétons d'une largeur minimale 1m40 devra être maintenu en permanence			
658	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules autorisés sera interdite dans les deux sens à l'intérieur des sites propres Bus	<b>Avenue Paul Santy</b>	entre le n° 173 et la rue de Moselle	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens		chaussée Sud, entre le n° 173 et la rue de Moselle	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		chaussée Sud, entre le n° 173 et la rue de Moselle	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, entre le n° 173 et la rue de Moselle	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Sud, entre le n° 173 et la rue de Moselle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 173 et la rue de Moselle	
659	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 dans le couloir Bus	<b>Avenue Rosa Parks</b>	entre l'avenue Ben Gourion et la rue Marius Donjon	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mardi 6 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre la rue Marius Donjon et l'avenue Ben Gourion	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Sud, entre l'avenue Ben Gourion et la rue Marius Donjon	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
660	Entreprise Bâtiment et Génie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Bourse</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 55 (sur emplacements de desserte)	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au dimanche 28 janvier 2018	
661	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Route de Vienne</b>	côté impair, sur 15 m au droit des n° 117 et n° 121	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mardi 23 janvier 2018	
				<b>Rue Joseph Chapelle</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 27		
662	Entreprises Roche/Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gentil</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018	
663	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Vauban</b>	entre la rue Juliette Récamier et la rue Duguesclin	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 21h à 6h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Viricel et le n° 178	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au mardi 30 janvier 2018	
664	Entreprise G.Guiraud Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de la Madeleine</b>	sur 15 m au droit du n° 6	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 5 m au droit du n° 8	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au mardi 6 février 2018	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
665	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue des Docteurs Cordier</b>	sur le carrefour avec les rues Fayolle et Albert Chalinel	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier			A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 7h30 à 16h30	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			côté pair, sur 15 m de part et d'autre du n° 70	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
666	Entreprise Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la piste cyclable sera interrompue	<b>Rue Garibaldi</b>	trottoir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Jaboulay	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 8h à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Jaboulay	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018	
			un cheminement piétons de 1m40 sera maintenu le long de l'emprise de chantier		trottoir Ouest, sur 40 m au Sud de la rue Jaboulay	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 8h à 17h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
667	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Elie Rochette</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 28	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
668	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Charité</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n°58	Le mercredi 24 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
669	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue du Colombier</b>	trottoir Ouest, sur 50 m au Sud de la rue Jaboulay	Le mercredi 24 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au droit du n° 47	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 47	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
670	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Marius Donjon</b>	trottoir Ouest, entre le n° 414 et le n° 419	Le mercredi 24 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		entre le n° 414 et le n° 419	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 414 et le n° 419	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
671	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de Gerland</b>	trottoir Est, sur 10 m au droit du n° 209 B	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, sur 10 m au droit du n° 209 B	
672	Entreprise Alliage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	côté pair, sur 5 m au droit du n° 224	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
673	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Nungesser et Coli</b>	trottoir Ouest, entre la rue Laënnec et la rue Seignemartin	Le jeudi 25 janvier 2018, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Laënnec et la rue Seignemartin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laënnec et la rue Seignemartin	Le jeudi 25 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
674	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier	<b>Rue Victor Hugo</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du lundi 19 février 2018 jusqu'au lundi 5 mars 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
			un cheminement piétons d'une largeur minimale de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
675	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite sauf accès riverains	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	trottoir Sud, entre le n° 116 et la rue Rachais	Les jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, entre le n° 116 et la rue Rachais	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 116 et la rue Rachais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 116 et la rue Rachais	Les jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
676	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue René Leynaud</b>	entre la rue Coyssevoix et la montée Saint Sebastien de part et d' autre du n° 24 , lors de la phase de fermeture à la circulation de la rue	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Coyssevoix et la montée Saint Sebastien	
677	Entreprise Cireme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marignan</b>	côté impair, sur 15 m entre le n° 19 et le n° 21	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au mardi 20 février 2018
678	Entreprise Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Lafayette</b>	sur 15 m, au droit du n° 184	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 12 février 2018
679	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un réseau Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Gorge de Loup	Le lundi 22 janvier 2018, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Gorge de Loup</b>	au débouché sur l'avenue Sidoine Apollinaire	
				<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	sens Sud/Nord, sur 40 m au Sud de la rue Gorge de Loup	
				<b>Rue Gorge de Loup</b>	au débouché sur l'avenue Sidoine Apollinaire	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
680	Entreprise Tremabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur fuite de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Créqui</b>	entre la rue Rabelais et le cours Lafayette	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
681	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marietton</b>	sur 10 m, de part et d'autre du n° 57	A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
				<b>Rue des Capucins</b>	côté pair, partie comprise entre la rue Coustou et le n° 23	
				<b>Rue Thomassin</b>	sur 20 m, au droit du n° 38	
				<b>Rue Vendôme</b>	côté pair, au droit des n°244 à 248, y compris sur l'aire de stationnement réservé aux deux roues	
				<b>Rue Gilbert Dru</b>	côté Ouest, sur 25 m au Sud de la Grande rue de la Guillotière	
				<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	sur la zone de livraison située à côté du poste de Police Municipale	
				<b>Rue Jacquard</b>	sur 20 m, côté impair du n° 5 à la rue Villeneuve	
682	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Auguste Payant</b>	sur 20 m au droit du n° 13	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
683	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue de Montauban</b>	par tronçons successifs à l'avancement du chantier	Les lundi 22 janvier 2018 et mardi 23 janvier 2018, de 7h30 à 16h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
684	Entreprise Solution Nacelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	<b>Rue Michel Félizat</b>	trottoir Est, sur 15 m au Nord de la rue Pré Gaudry	Le vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 15 m au Nord de la rue Pré Gaudry	
			le stationnement pour un véhicule nacelle sera autorisé	<b>Rue Pré Gaudry</b>	au droit du n° 43	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
685	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue d'Enghien</b>	entre la rue du général Plessier et la rue de Condé	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018, de 9h à 16h
686	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Ludovic Arrchart</b>	sur 10 m de part et d'autre du n° 52 des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 52	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018
687	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de galeries souterraines	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Première Division Française Libre</b>	sur le trottoir pair, entre l'accès au n° 6b, et la montée des Génovefains, sauf pour accéder à l'arrêt de bus du SYTRAL «1ère DFL». Les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé sur 30 m au droit d'accès au réseau des Balmes, les véhicules circulant sur la voie réservée aux bus auront obligation de quitter cette dernière	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
688	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Vauzelles</b>	sur 5 m en face des n° 4 - 6	A partir du samedi 20 janvier 2018 jusqu'au lundi 29 janvier 2018
689	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue dans les deux sens sur la bande cyclable la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Boulevard Jules Carteret</b>	entre le n° 24 et n° 26	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
690	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Gervais</b>	entre le n° 17 et n° 19 des deux côtés de la chaussée, entre le n° 17 et n° 19	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018, de 8h à 16h A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
691	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Villon</b>	entre la rue Saint Mathieu et la rue Maurice Berliet	A partir du samedi 27 janvier 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
				<b>Rue Marius Berliet</b>	de 09H à 16H sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	
				<b>Rue Saint Romain</b>	entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Villon</b>	entre la rue Saint Mathieu et la rue Maurice Berliet	
				<b>Rue Saint Romain</b>	entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière	
				<b>Rue Marius Berliet</b>	de 09H à 16H sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Villon</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint Mathieu et la rue Maurice Berliet	
				<b>Rue Saint Romain</b>	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière	
				<b>Rue Villon</b>	entre la rue Saint Mathieu et la rue Maurice Berliet	
un cheminement piétons balisé et sécurisé sera maintenu le long des emprises chantiers	<b>Rue Saint Romain</b>	entre le n° 19 et la rue Antoine Lumière				
	<b>Rue Marius Berliet</b>	sur 30 m de part et d'autre de la rue Villon				
692	Entreprise Brb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	emplacement de Transport de Fonds, sur 7 m à droite de l'immeuble situé au n° 26	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au dimanche 22 avril 2018
693	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer les travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Georges</b>	entre la place François Bertras et la place de la Trinité en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		de la part et d'autre de la zone de chantier entre la place François Bertras et la place de la Trinité lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
					entre la place François Bertras et la place de la Trinité lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
694	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la dépose d'un bloc béton dans le cadre de l'opération Sapins de Noël	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	entre la rue Tourville et le n° 162 et chaussée Nord, entre la rue Tourville et le n° 163	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Tourville et face au n° 162 et chaussée Nord, côté Sud, entre la rue Tourville et face au n° 163	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
695	Entreprise Beaufiles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Saint Barthélémy</b>	sur 5 m au droit du n° 3, hors périmètre «vigipirate»	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
696	Entreprise Maçonnerie Générale Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h à 19h
697	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Sully</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°33	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
				<b>Cours Franklin Roosevelt</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°5 et 18	
				<b>Rue Bugeaud</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°17	
				<b>Rue Masséna</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°4/7 et 17/19	
				<b>Place Jules Ferry</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n°13 bis	
698	Entreprise Beldjilli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Verlet Hanus</b>	sur 20 m, au droit du n° 8	Le samedi 27 janvier 2018, de 6h à 22h
699	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	au droit du n°12	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
					au droit du n°31	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
700	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	sens Ouest / Est, entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 30 mars 2018
			la circulation sera interdite dans le couloir à contre-sens réservé aux véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun lors des phases de travaux des n° impairs (Nord)		sens Est / Ouest, entre la commune de Villeurbanne et l'avenue Thiers, un autre couloir Bus à contre-sens devra être matérialisé par l'entreprise chargée des travaux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de la circulation, entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue des Charmettes</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				<b>Rue Notre Dame</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				<b>Rue d'Inkermann</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				<b>Rue Sainte Geneviève</b>	des deux côtés entre le n° 58 et le Cours Lafayette ( Hors desserte SUPER U )	
				<b>Rue Bellecombe</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette	
				<b>Rue des Droits de l'Homme</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Nord du cours Lafayette	
				<b>Cours Lafayette</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre l'avenue Thiers et la commune de Villeurbanne	
				<b>Rue Etienne Richerand</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette	
<b>Rue Maurice Flandin</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud du cours Lafayette					
<b>Rue Baraban</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du cours Lafayette					
701	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau de Télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place Neuve Saint Jean</b>	au droit du n° 1	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h à 17h
702	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'un opérateur de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Saint Georges</b>	entre la place François Bertras et la place de la Trinité	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
703	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 165	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
704	Entreprise Birilo France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018
705	Entreprise Camus Sigonney	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours de la Liberté</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	Le mardi 23 janvier 2018
706	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le passage d'un convoi exceptionnel	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	côté Est, sur 20 m au Nord de la Petite Place des Mariniers (entre le silo à verre et la dernière place GIC-GIG)	A partir du jeudi 25 janvier 2018, 22h, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 6h
707	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de réseaux Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Vendôme</b>	sur 20 m, au droit du n° 171	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 171	
708	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place des Célestins</b>	sur 15 m, au droit du n° 7	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 22h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Pazzi</b>		
709	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place Gabriel Rambaud</b>	par tronçon de voies comprises entre 2 carrefours successifs selon la localisation du chantier	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Thimonnier</b>	lors de la phase de fermeture de la chaussée «Sud» de la place Gabriel Rambaud	
				<b>Rue de la Martinière</b>	au droit de la place Gabriel Rambaud lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise sur ce tronçon de rue	
				<b>Place Gabriel Rambaud</b>	des 2 côtés de la chaussée au droit de la place Gabriel Rambaud	
				<b>Place Gabriel Rambaud</b>	des 2 côtés de la chaussée sur l'intégralité de la place	
710	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Philomène Magnin</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit de la façade située au n° 14	Le vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit de la façade située au n° 14	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
711	Entreprise Agora	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	<b>Quai Saint Vincent</b>	au droit de la façade du n°40 , lors de la phase de présence et d'activité de la grue	Le mardi 23 janvier 2018, de 9h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la façade du n°40	Le mardi 23 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
712	Entreprise Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	<b>Rue Pierre Corneille</b>	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 117	Le vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 10 m au droit du n° 117	
713	Entreprise RTT	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement d'une trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Constantine</b>	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de télécoms située au droit des n° 1/3	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 8h30 à 16h
714	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Colette</b>	entre le n° 7 et n° 9	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au samedi 10 février 2018, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et n° 9	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au samedi 10 février 2018
715	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 15 m, sur la zone de desserte située au droit du n°38	Le jeudi 25 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
716	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Franklin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 20	Les lundi 29 janvier 2018 et mardi 30 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
717	Entreprise Démolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte meuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	sur 20 m à droite de l'immeuble situé au n° 76	A partir du jeudi 1 février 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
						A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
718	Entreprise la Fnac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation de barrières dans le cadre d'une séance de dédicaces à la Fnac	l'installation de barrières sera autorisée	<b>Rue de la République</b>	entre les n° 85 et n° 81	Le vendredi 26 janvier 2018, de 15h30 à 19h30
						Le samedi 3 février 2018, de 11h30 à 15h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
719	Agence Cai-man Rouge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la campagne «BMW X 2 Expérience Tour»	des animations seront autorisées	<b>Place Carnot</b>		A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au samedi 3 février 2018, de 10h à 19h
			seront autorisés le stationnement de 2 véhicules d'exposition et l'installation d'une structure autonome		( montage et démontage compris )	A partir du mardi 30 janvier 2018, 4h, jusqu'au samedi 3 février 2018, 23h
720	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Auguste Comte</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du vendredi 16 février 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018, de 7h30 à 16h30
721	Entreprise Cinefrique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	au droit du n°72 sur 5 m	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 22h
722	La Chambre des Notaires du Rhône	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une réception	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard des Belges</b>	au droit du n° 58	A partir du jeudi 8 février 2018, 17h, jusqu'au vendredi 9 février 2018, 0h
				<b>Rue Jacques Moyron</b>	côté Ouest, entre le boulevard des Belges et la rue Jean Jacques de Boissieu	A partir du jeudi 8 février 2018, 17h, jusqu'au vendredi 9 février 2018, 0h
				<b>Rue Jean Jacques de Boissieu</b>	du n° 7 à la rue Jacques Moyron	A partir du jeudi 8 février 2018, 17h, jusqu'au vendredi 9 février 2018, 0h
723	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de grenailage sur plateau asphalte pour le compte de la SPL Confluence	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Smith</b>	entre la rue Casimir Périer et l'esplanade François Mitterand	Les lundi 12 février 2018 et vendredi 16 février 2018, de 8h à 16h
724	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Thomassin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 40	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au lundi 12 février 2018
725	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Duhamel</b>	entre la place Carnot et la rue de la Charité	Le lundi 29 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		au débouché sur la place Carnot	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
726	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans chambre Télécom Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Plesier</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n°3	A partir du mercredi 31 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue d'Enghien</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
727	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un container de chantier et WC chimiques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Rancy</b>	côté impair, sur 10 m au droit du n° 59	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 22 février 2018
728	Entreprise Rps Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bossuet</b>	des 2 côtés de la chaussée, entre la rue Boileau et le n°42	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018
729	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages archéologiques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	<b>Place Saint Nizier</b>	au droit de l'église Saint Nizier sur le terre plein centrale, au droit de l'église Saint Nizier au droit de l'église Saint Nizier	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
730	Etablissement Lycée la Martinière Diderot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pendant les opérations de chargement et déchargement	<b>Place Gabriel Rambaud</b> <b>Rue de la Martinière</b>	sur la zone de livraison située au n° 18 et entre le n° 12 et le n° 14 au droit des Halles, sur 8 m, sur l'emplacement de livraisons.	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au lundi 31 décembre 2018
731	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Président Edouard Herriot</b>	sur 20 m, au droit de la rue de la Poulallerie	Les jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
732	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage	la circulation des piétons sera interdite la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»	<b>Rue Léon Jouhaux</b>	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 72 entre la rue de l'Abondance et la rue du Pensionnat des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au droit du n° 67 au débouché de la rue de l'Abondance	Le lundi 29 janvier 2018
733	Entreprise Mazaud	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir Bus la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h le cheminement piétons sécurisé et balisé s'effectuera dans le couloir Bus au droit du chantier le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Paul Santy</b>	sens Est/Ouest, sur 70 m à l'Est du n° 21 côté impair, sur 70 m à l'Est du n° 21	A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au mardi 8 janvier 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
734	Entreprise Rps Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Verguin</b>	sens Ouest /Est , en face du centre technique Municipal de la Ville de Lyon au n°1	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
735	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue René Cassin</b>	au Sud de la place Jean Monnet	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
736	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre de l'aménagement du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue de Présensé</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Caze-neuve	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Paul Caze-neuve et la rue Professeur Beauvisage	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Caze-neuve	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Professeur Beauvisage et la rue Paul Caze-neuve	
737	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Girondins</b>	côté pair, sur 20 m au droit du n° 38	Les lundi 22 janvier 2018 et mardi 23 janvier 2018
738	Entreprise Dalkia - Elm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Debourg</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 19	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au dimanche 11 février 2018
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons		trottoir Nord, au droit du n° 19	
739	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Paul Santy</b>	trottoir Nord, entre le face n° 44 et le n° 21	Les lundi 22 janvier 2018 et mardi 23 janvier 2018
			la circulation des véhicules autorisés sera interdite à l'intérieur du couloir Bus		sens Est/Ouest, entre le face n° 44 et le n° 21	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le face n° 44 et le n° 21	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
740	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	<b>Rue Saint Mathieu</b>	entre la rue Villon et la rue Saint Gervais	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 24 janvier 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Villon et la rue Saint Gervais	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Villon et la rue Saint Gervais	
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Villon	
741	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise chantier	<b>Rue Saint Mathieu</b>	entre la rue Saint Maurice et la rue Villon	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Saint Maurice	
742	Entreprise 2Cel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'inspection vidéo pour le LPA	l'accès et le stationnement seront autorisés	<b>Place Maréchal Lyautey</b>		A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
743	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Notre Dame</b>	sur 15 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 15	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
744	Entreprise Folghera & Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	sur 12 m au droit des n° 9 / 10	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018
745	Entreprise Bergues Frères Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Gigodot</b>	sur 6 m au droit de l'immeuble situé au n° 9	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au samedi 27 janvier 2018
746	Entreprise Tournier Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite sur trottoir	<b>Rue Louis Thevenet</b>	trottoir impair, sur 25 m au Sud de la rue Claudius Linossier	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
				<b>Rue Claudius Linossier</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 10	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Louis Thevenet</b>	sur 30 m, au Sud de la rue Claudius Linossier	
					côté impair, sur 15 m au droit du n° 15 bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claudius Linossier</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	
			<b>Rue Louis Thevenet</b>	côté pair, entre le n° 14 bis et la rue Claudius Linossier		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
747	Entreprise Silvadom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard de la Croix Rousse</b>	sur 13 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018
748	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Magneval</b>	sur 5 m au droit du n° 15	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018
749	Folghera et Belay	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue René Leynaud</b>	sur 4 m au droit du n° 16	A partir du dimanche 21 janvier 2018 jusqu'au dimanche 4 février 2018
750	Entreprise Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage géotechnique	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Cuirassiers</b>	sur 30 m, au Nord de la rue Desaix	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018
751	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée Saint Sébastien</b>	entre la rue Mottet de Gerando	Le lundi 22 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Colbert</b>	entre le n° 1 et la Montée Saint Sébastien	
				<b>Montée Saint Sébastien</b>	sur 30 m au Nord de la rue Bodin	
752	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 15 m, au droit des n° 12 à 13 sur 15 m, au droit du n° 21	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
753	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Brest</b>	sur 20 m, au droit du n°22	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m en face du n°22	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
754	Entreprise Hm Intérieur	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Thibaudière</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n° 21	Les mercredi 24 janvier 2018 et jeudi 25 janvier 2018
755	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules pourra être interrompue ponctuellement pour permettre des opérations de maintenance	<b>Impasse Secret</b>		A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au mardi 30 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>En face des n° 5 et 7</b>	en face des n° 5 et 7	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
756	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Tarvel	<b>Rue Saint Firmin</b>	trottoir Sud et trottoir Nord	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint Firmin</b>	des deux côtés de la chaussée	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
757	Entreprise Dem Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neuve</b>	sur 15 m, à l'Ouest du n° 12	Le vendredi 26 janvier 2018
				<b>Rue Smith</b>	sur 15 m, au droit du n° 58	
758	Entreprise Eif-fage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un opérateur de Télécoms	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Imbert Colomès</b>	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à une chambre d'un réseau de Télécoms située au droit des n°16/18	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
759	Entreprise Graphi Pose	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble au moyen d'une nacelle	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue du Four à Chaux</b>	entre le quai du Commerce et la rue de la Sparterie	Le jeudi 25 janvier 2018, de 7h30 à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté Nord, sur 15 m à l'Ouest du quai du Commerce	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue de la Sparterie	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
760	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Maurice</b>	sur 20 m au droit du n° 50	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au mardi 6 février 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 50	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 50	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au mardi 6 février 2018
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période du chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules			
761	Entreprise Jft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Baraban</b>	sur 15 m, au droit du n° 141	Le vendredi 26 janvier 2018
762	Entreprise Sequence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Vincent</b>	sur 15 m, au droit du n° 35	Le mercredi 24 janvier 2018, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
763	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Servient</b>	coté impair, sur 15 m au droit du n° 55	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 7h30 à 16h30
				<b>Rue Vendôme</b>	coté impair, sur 15 m en face du n° 210	
764	Entreprise Vincent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage roulant sur trottoir	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Vauban</b>	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 6	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au dimanche 11 février 2018
765	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Grande Rue de la Croix Rousse</b>	sur 10 m, sur la zone de desserte située au droit des n° 8/10	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
766	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place des Terreaux</b>	chaussée Nord, au débouché sur la rue Sainte Marie des Terreaux, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au jeudi 25 janvier 2018, de 7h à 16h30
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		sauf les Samedi et Dimanche	
767	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Victor Augagneur</b>	sur 20 m, au droit du n° 23	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 7h30 à 16h30
768	Entreprise Enedis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Rue de la République</b>	sur 10 m au droit du n° 61 ( devant le magasin Grand Optical)	Le lundi 29 janvier 2018, de 6h30 à 17h30
769	Entreprise Alliade Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'espaces verts dans la Copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Eugène Pons</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
770	Entreprise Spib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neyret</b>	au droit du n° 19	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018
771	Entreprise Rhône Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louise</b>	sur 20 m, au droit du n° 17	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
772	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 10 m au droit du n°32	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018
773	Entreprise Graphi Pose	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de panneau à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Saint Antoine</b>	entre le n° 2 et le n° 12	Le jeudi 25 janvier 2018, de 9h à 17h
774	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un réseau d'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Henri Gorjus</b>	de part et d'autre de l'emprise de chantier entre la rue Hénon et la rue Clos Savaron	A partir du jeudi 25 janvier 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 12h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Hénon et la rue Clos Savaron	A partir du jeudi 25 janvier 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 57 ter et la rue Clos Savaron	A partir du jeudi 25 janvier 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 12h
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «Stop»		au débouché sur la rue Hénon	A partir du jeudi 25 janvier 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 12h
775	Entreprise K Deco Karape-tian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Boulevard Eugène Deruelle</b>	sur 15 m, au droit du n° 13	Le jeudi 25 janvier 2018
776	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Longue</b>	par tronçons délimités par 2 carrefours successifs, entre la rue Président Edouard Herriot et la quai de la Pêcherie	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Président Edouard Herriot et la quai de la Pêcherie	
777	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Chaponnay</b>	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 9h à 16h
				<b>Rue Verlet Hanus</b>	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chaponnay</b>	des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
				<b>Rue Verlet Hanus</b>	des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	
778	Entreprise Arban	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Massena</b>	sur 30 m, au droit de l'immeuble situé au n°103 - 105	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au lundi 26 mars 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
779	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	sur 20 m, au droit du n° 70	A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
780	Entreprise Was Light	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échafaudage roulant	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	entre l'avenue Maréchal de Saxe et le n°11	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mardi 30 janvier 2018, de 7h à 18h
781	Entreprise Ceddia Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Berjon</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 26	A partir du vendredi 19 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
782	Entreprise Colas Ra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Etienne Dolet</b>	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
783	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Rue de Surville</b>	sur 30 m au droit du n° 93 (à l'intersection avec la rue Saint Jean de Dieu)	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mardi 6 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
784	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de caniveau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Villeroy</b>	côtés square Pelloux, entre la rue Duguesclin et la rue de l'Arménie	Le lundi 29 janvier 2018, de 7h à 18h
				<b>Rue d'Arménie</b>	côté square Pelloux, entre la rue Duguesclin et la rue Villeroy	
				<b>Rue Duguesclin</b>	côté square Pelloux, entre la rue Villeroy et la rue de l'Arménie	
785	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élargage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	sur 40 m, au droit du n° 48	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Antoine Gallay</b>	sur 20 m, face au n°48 de la rue Jeanne d'Arc	
				<b>Rue Jeanne d'Arc</b>	côté pair, sur le parking sur 20 m à l'Ouest du n° 48	
786	Entreprise Bergue Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Plat</b>	côté pair, sur 15 m entre le n° 32 et le n° 34	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
787	Entreprise Graph Pose	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'habillage de palissade Lyon Parc Auto	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Place d'Albon</b>		A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018, de 9h à 16h
				<b>Quai Saint Antoine</b>	entre le n° 2 et le n° 12	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
788	La Métropole de Lyon - Direction de l'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Saint Jean de Dieu</b>	entre la rue Surville et la rue Jean Grolier	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Surville et la rue Jean Grolier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
789	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Docteur Gailleton</b>	sur 10 m, au droit du n°1	Les mardi 30 janvier 2018 et mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
790	Entreprise Mur 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la réfection d'une fresque	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Jacquard</b>	entre la rue Ville-neuve et la place des Tapis	Le samedi 3 février 2018, de 10h à 18h
				<b>Place des Tapis</b>	entre le boulevard des Canuts et la rue Perrod	
791	Entreprise Silex Hitze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de la Thibaudière</b>	entre la rue Chalopin et la rue d'Anvers	Le lundi 29 janvier 2018, de 8h à 16h30
792	Entreprise Envie d'un Sourire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action humanitaire Soupe en Scène	des animations seront autorisées	<b>Place de la République</b>	(Nord)	Le samedi 3 février 2018, de 14h à 21h
			des installations seront autorisées			Le jeudi 1 février 2018, de 16h à 22h30
						Le vendredi 2 février 2018, de 17h à 21h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jean de Tournes</b>	devant le n°9 sur 4 emplacements	A partir du jeudi 1 février 2018 jusqu'au samedi 3 février 2018
793	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Eneadis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Jussieu</b>	entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules et des cycles sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jules Courmont</b>	côté pair, entre la rue Grôlée et le quai Jules Courmont	
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire	<b>Rue de Jussieu</b>	côté Ouest, entre la rue Jussieu et la rue (Jacques) Stella	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
794	Entreprises - Aximum - Spie - Electriox - Idverde - Tso Catenaire - Bouygues Energie - Mdo - Seri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des piétons sera interdite	<b>Boulevard Pinel</b>	trottoir Ouest, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mardi 31 juillet 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'avenue Rockefeller et la rue Laënnec	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue Laënnec et l'avenue Rockefeller	
			une voie de chantier sera matérialisée et réservée uniquement à la circulation des véhicules de chantier		chaussée Ouest	
795	Entreprise Electriox City	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance Vidéo	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Paul Bert</b>	côté impair, entre le cours Gambetta et la rue Bonnefoi	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018, de 7h30 à 16h30
796	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Général Plesier</b>	entre la place Carnot et la rue d'Enghien	Le mardi 30 janvier 2018, de 9h à 16h
797	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'inauguration d'une crèche	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Saint Gervais</b>	entre la rue des Hérédiaux et la rue de la Fraternité	Le jeudi 1 février 2018, de 14h à 19h
				<b>Rue de la Fraternité</b>	du n°14 au n°16	
798	Entreprise Parcs et Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de terrassements	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marius Berliet</b>	côté pair, entre le n° 68 et le n° 66/64	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
799	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Allée Pierre de Coubertin</b>	au droit du n° 89	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
800	Entreprise Blanchet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Cours Charlemagne</b>	côté impair, sur 150 m au Sud de la rue Casimir Périer	A partir du mercredi 31 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018, de 7h30 à 16h30



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
801	Entreprise Semaco Corep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Raspail</b>	sur 10 m au droit du n° 11	Le lundi 29 janvier 2018
802	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Loxam Lev	<b>Rue Villon</b>	trottoir Est, au droit du n° 35	Le lundi 29 janvier 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 40 m au droit du n° 35	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 35	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
803	Entreprise Séea Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Turbil</b>	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
				<b>Rue Feuillat</b>	des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 6 bis	
804	Entreprise Spie City Networks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement d'un Mupi à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules sera interdite sauf pour les riverains et livraisons Hôtel Dieu et Hôtel des Ventes	<b>Rue Marcel Gabriel Rivière</b>		Le jeudi 25 janvier 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sauf sur l'aire de livraison pour l'Hôtel des Ventes	Le jeudi 25 janvier 2018
805	Entreprise Duc et Pre-neuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louis</b>	sur 20 m, au droit du n° 44	Le jeudi 25 janvier 2018, de 7h à 16h
806	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Neyret</b>	au droit du n° 10	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au samedi 24 février 2018
807	Entreprise Sarl Ferreol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Grande Rue de la Guillotière</b>	côté pair sur 6 m au droit du n°208	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au dimanche 25 février 2018
808	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un arrêt provisoire dans le cadre des travaux de chauffage urbain sur l'avenue Paul Santy	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Moselle</b>	côté impair entre le n° 53 et n°55	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
809	Entreprise Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Jaÿr</b>	côté Ouest au droit du n° 22	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au mardi 6 février 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
810	Etablissement Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Dumas de Loire</b>	sur 4 m au droit du n° 6	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018
811	Entreprise Eif-fage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour France Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Constantine</b>	dans le couloir réservé aux transports en commun, au droit de l'immeuble situé au n° 4 et 6	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
812	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'espace verts	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Montée Saint Sébastien</b>	entre la rue Mottet de Gerando	Les jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Colbert</b>	entre le n° 1 et la Montée Saint Sébastien	
				<b>Montée Saint Sébastien</b>	sur 30 m au Nord de la rue Bodin	
813	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Route de Vienne</b>	sur 10 m en face du n° 128 sur 10 m au droit du n° 171	Les jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018
814	Entreprise Mur 69	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la réfection d'une fresque	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Place des Tapis</b>	entre le boulevard des Canuts et la rue Perrod	Le samedi 3 février 2018, de 10h à 18h
				<b>Rue Jacquard</b>	entre la rue Ville-neuve et la place des Tapis	
815	La Métropole de Lyon - service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux et la réparation d'un dispositif hors gabarit	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Tunnel Routier Rue Terme</b>		Le jeudi 25 janvier 2018, de 7h à 14h
816	Entreprise Rhone Forez Paysages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Louise</b>	côté impair, sur 15 m au droit du n°17	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 16h30
817	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Fulchiron</b>	sur 30 m au droit de l'immeuble situé au n° 35	A partir du vendredi 26 janvier 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 16 février 2018, 12h
818	Entre-prise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Paul Cazeneuve</b>	sens Nord /Sud entre la rue de Nice et l'Impasse Ferret	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 7h à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord /Sud entre la rue de Nice et l'Impasse Ferret	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair entre les n° 66 et n° 72 ( un cheminement piétons sera maintenu en permanence sur le trottoir Ouest au droit du chantier)	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
819	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	alternat par feux à l'avancée du chantier	<b>Rue Albert Falsan</b>	entre la rue Charles Porcher et la rue des Draperies ( un arrêté pour les sens Nord/Sud devra être demandé à la commune de St Cyr au Mont d'Or)	A partir du lundi 22 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud / Nord entre la rue Charles Porcher et la rue des Draperies ( un arrêté pour les sens Nord /Sud devra être demandé à la commune de St Cyr au Mont d'Or)	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des 2 côtés entre la rue des Draperies et la rue Charles Porcher	
820	Entreprise Locnacelle Île de France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des piétons sera interdite	<b>Cours Général Giraud</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 7 et n° 9, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le vendredi 26 janvier 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 7 et n° 9, trottoir compris	
821	Entreprise Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Tuileries</b>	sur 30 m au droit du n°27	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 7 septembre 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée sur 30 m au droit du n°27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
822	Entreprise Tp Dauphinois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Quai Fulchiron</b>	sur 30 m, au droit du chantier situé au n° 35	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m, au droit du chantier situé au n° 35	
823	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de colonnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Sèze</b>	sur 15 m, au droit du n°27	Le vendredi 26 janvier 2018, de 8h à 17h
824	Entreprise Solydec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Juliette Récamier</b>	sur 15 m au droit du n° 20	Le vendredi 26 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
825	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Jean</b>	au droit du n° 25, durant la phase de déroulement du chantier	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 25, sauf le Samedi et le Dimanche	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
826	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de multitubulaire sous chaussée dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue de Gerland</b>	sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de la rue Challemel Lacour	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Sud/Nord, sur 50 m au Sud de la rue Challemel Lacour	
827	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Philippe Gonnard</b>	entre la Duroc et le n°12	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la Duroc et le n°12	
828	Entreprise Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bellecombe</b>	sur 15 m au droit du n° 83	Le samedi 27 janvier 2018
829	Entreprise Buchwalder David	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue du Bon Pasteur</b>	sur 12 m au droit du n°31	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
830	Entreprise Pothier Elagage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur les bandes cyclables dans les 2 sens à l'avancement du chantier	<b>Boulevard Ambroise Paré</b>	entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre l'avenue Rockefeller et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
831	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'illumination festive de guirlandes	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Cours Lafayette</b>	entre le cours de la Liberté et la rue Duguesclin	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 23h à 5h
832	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	côté pair, sur 3 m au droit du n° 124	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au lundi 26 février 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
833	Entreprise Eif-fage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une intervention sur le chauffage urbain dans le cadre du tramway T6	le stationnement autorisé pour des véhicules de chantier à l'intérieur d'une emprise de la Société Colas	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	côté pair entre les n°108 et n°110	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
834	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Aqueducs</b>	sur le parking situé en face du n°11, au «Sud» de l'allée de l'aurore	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le parking situé en face du n°11, au «Sud» de l'allée de l'aurore	
835	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Deleuvre</b>	entre le n° 68 et le n° 76	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 68 et le n° 76	
836	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Quatre Colonnes</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Benoist Mary et la rue de la Favorite	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Benoist Mary</b>	entre la rue de la Favorite et la rue des Quatre Colonnes	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Quatre Colonnes</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Benoist Mary et la rue de la Favorite	
837	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon, service arbres	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Place Antoine Gallay</b>	des deux côtés de la rue Jeanne d'Arc	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018, de 7h à 17h
838	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des véhicules sera autorisée	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	sur la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse durant les phases de fermeture de la rue Neyret	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, de 0h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Diderot</b>	sens Est/Ouest	
				<b>Rue Imbert Colomès</b>	entre la rue Pouteau et la montée des Carmélites	
				<b>Rue Neyret</b>	entre le n° 33 et la montée des Carmélites	
<b>Rue Pouteau</b>	entre la rue Diderot et la rue Imbert Colomès, sens Nord/Sud					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
839	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms pour le compte d'Orange	alternat par panneaux B15/C18	<b>Rue des Noyers</b>	sur 30 m au droit de la propriété située au n°20	Les lundi 29 janvier 2018 et mardi 6 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée au droit de la propriété située au n°20	
840	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de conduite et branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Cuvier</b>	partie comprise, entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 23 février 2018
				<b>Rue Garibaldi</b>	chaussée principale, voie Ouest sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	
				<b>Rue Tête d'Or</b>	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Cuvier	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	<b>Rue Garibaldi</b>	chaussée principale, voie Ouest sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Cuvier</b>	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Garibaldi et la rue Tête d'Or		
841	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Félix Faure</b>	sur 15 m au droit du n°172	Le lundi 29 janvier 2018
842	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chazière</b>	sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 47	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 31 janvier 2018
843	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Antonins</b>	en dehors des phases de présences et d'activités de l'entreprise	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		en dehors des phases de présences et d'activités de l'entreprise, l'accès des véhicules de sécurité sera possible en permanence	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
844	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Janin</b>	au droit de l'immeuble situé au n°4	Le lundi 29 janvier 2018, de 8h à 18h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens				
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Belfort et la grande rue de la Croix Rousse		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée, entre le n°6 et la grande rue de la Croix Rousse	Le lundi 29 janvier 2018
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «Stop»			au débouché sur la rue Belfort	Le lundi 29 janvier 2018, de 8h à 18h
845	Entreprise Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des véhicules sera autorisée	<b>Rue des Tables Claudiennes</b>	sur la voie réservée aux bus située entre la rue Neyret et la rue Lucien Sportisse durant les phases de fermeture de la rue Neyret	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 23h à 6h	
			la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Neyret</b>	entre le n° 33 et la montée des Carmélites		
				<b>Rue Diderot</b>	sens Est/Ouest		
				<b>Rue Pouteau</b>	entre la rue Diderot et la rue Imbert Colomès, sens Nord/Sud		
<b>Rue Imbert Colomès</b>	entre la rue Pouteau et la montée des Carmélites						
846	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Chinard</b>	au droit du n° 18	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, au droit du n° 18		
847	Association lxda Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une série de conférences	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Quai Rambaud</b>	en face du n°49 jusqu'au n°50	A partir du mardi 6 février 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018, de 7h à 19h	
			l'installation d'une tente sera autorisée		côté Saône, à l'arrière du bâtiment n°50 (Place des Mariniers)	A partir du mardi 6 février 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018, de 8h à 18h	
848	Entreprise Maia Sonnier/Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Félix Faure</b>	sens Est/Ouest, entre la grande rue de la Guillotière et l'avenue Jean Jaurès (au droit de la place Emir Abdel Kader)	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 27 avril 2018	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
849	Association Grenat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une campagne d'information dans le cadre de la Journée Internationale des Guides	l'installation d'une table sera autorisée	<b>Rue de la République</b>	à hauteur de la Fnac	Le mercredi 21 février 2018, de 10h à 17h
				<b>Place des Jacobins</b>		
850	École Maternelle Pierre Corneille	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un défilé	un défilé sera autorisé sur les trottoirs	<b>Rue Cuvier</b>		Le mardi 6 février 2018, de 14h30 à 15h30
				<b>Rue Pierre Corneille</b>		
				<b>Cours Franklin Roosevelt</b>		
				<b>Avenue Maréchal de Saxe</b>		
				<b>Rue Pierre Corneille</b>		
851	Association du Bureau des Elèves de L'INSA	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Gala Lyon Insa 2018	l'installation d'une tente sera autorisée	<b>Quai Rambaud</b>	côté Saône, à l'arrière du bâtiment n° 50 ( Place des Mariniers )	A partir du vendredi 9 février 2018, 16h, jusqu'au samedi 10 février 2018, 16h
852	M. Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Pierre Robin</b>	côté pair, sur 5 m de part et d'autre du n° 26	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mardi 30 janvier 2018
853	Institution Notre Dame des Minimes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la montée et la descente des collégiens dans les autocars	la circulation s'effectuera alternativement sur la portion en chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue des Aqueducs</b>	devant le n°65	Le vendredi 9 février 2018, de 12h à 16h
			l'arrêt sur la chaussée d'un autocar sera autorisé			
854	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Rochambeau</b>	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au Nord de la rue Professeur Beauvisage	
855	Entreprise Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Plasson et Chaiz</b>	trottoir Sud, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	Les jeudi 25 janvier 2018 et vendredi 26 janvier 2018, de 7h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Joannès Carret et la rue Félix Mangini	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Félix Mangini	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
856	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue des Frères Lumière</b>	sens Ouest/Est, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue		sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	
			la piste cyclable sera maintenue le long de l'emprise chantier		sens Ouest/Est, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la Petite rue de Montplaisir	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
857	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Professeur Joseph Nicolas</b>	sur 20 m au droit du n° 44	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 44	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur le trottoir Ouest et Est	
			un pont lourd sera positionné sur les fouilles hors période chantier			
858	Entreprises Tremabat, Vanitube	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour effectuer des travaux urgents sur fuite de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Garibaldi</b>	contre allée Est, sens Sud/Nord entre la rue du Pensionnat et la place des Martyrs de la Résistance	A partir du jeudi 25 janvier 2018, 7h, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 4h
859	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue de Créqui</b>	entre la rue Paul Bert et la rue Verlet Hanus	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas 2 h			
860	Entreprise Ginger	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de sol sur terrain privé	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Benoit Bernard</b>	côté impair, sur 25 m au droit du n° 15	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
861	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie et un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de Créqui</b>	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 39	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au jeudi 8 février 2018
				<b>Rue du Lieutenant Colonel Prévost</b>	sur 4 m au droit de l'immeuble situé au n° 34	
862	Entreprise France Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une nacelle pour le tournage d'un film	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	<b>Cours de La Liberté</b>	sur 20 m, au droit du n° 41	A partir du mardi 23 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
863	Entreprise Lenoir Métallerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Lenoir	<b>Rue du Four à Chaux</b>	trottoir Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Joannès Carret	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au mercredi 7 février 2018
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 50 m à l'Est de la rue Joannès Carret	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, sur 50 m à l'Est de la rue Joannès Carret (sauf le samedi et dimanche)	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
864	Entreprise Eifage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue de la Quarantaine</b>	sur le trottoir, au droit des n° 2 et n° 4, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 2 et n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
865	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue des Cuirassiers</b>	entre la rue Paul Bert et la rue Desaix	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Desaix</b>	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 24 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
866	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Emile Zola</b>	côté pair, sur 15 m en face du n°3	Le vendredi 26 janvier 2018
867	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre du Tramway T6	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable	<b>Boulevard des Etats Unis</b>	chaussée Sud, sens Ouest/Est, sur 50 m à l'Ouest de la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
868	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Saint Nestor</b>	entre le n° 28 et n° 32	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 28 et n° 32	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 14 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
869	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Gorge de Loup</b>	au droit du n° 31	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m au droit du n° 31	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 31	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
870	Entreprise Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de Télécoms Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Capucins</b>	sur 10 m au droit du n° 12	Les mardi 30 janvier 2018 et mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
871	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Challemeil Lacour</b>	chaussée Nord, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	A partir du mercredi 31 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
			la circulation des véhicules sera autorisée et organisée à double sens		chaussée Sud, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue de Gerland et la rue Champagneux	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
872	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Cours Vitton</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n°1	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Bugeaud</b>	sur 20m, au droit de l'immeuble situé au n° 127	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
				<b>Rue Cuvier</b>	sur 20m, au droit de l'immeuble situé au n° 116	
				<b>Cours Vitton</b>	sur 20m, au droit de l'immeuble situé au n°1	
873	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules à double sens sera autorisée et organisée	<b>Rue Professeur Beauvisage</b>	chaussée Est, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	A partir du mercredi 31 janvier 2018 jusqu'au lundi 5 février 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Ouest, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Est, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement sera autorisé en long sur les emplacements matérialisés au sol		côté pair, entre la rue Francis de Pressensé et l'avenue Paul Santy	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
874	Entreprise Silex Hitze	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Chalopin</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 32	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
875	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue des Trois Pierres</b>	sur 30 m au droit du n° 24	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 24	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
876	Entreprise Batipropr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jarente</b>	côté pair, sur 10 m au droit du n° 10	A partir du jeudi 25 janvier 2018 jusqu'au vendredi 26 janvier 2018
877	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue Elie Rochette</b>	sur 15 m au Sud de la rue Marc Bloch	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au Sud de la rue Marc Bloch	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Marc Bloch</b>	côté pair, entre le n° 10 et la rue Elie Rochette	
878	Entreprise BI Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Notre Dame</b>	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 32	Le lundi 29 janvier 2018, de 7h à 19h
879	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue de Créqui</b>	entre la place Voltaire et la rue Paul Bert	Le lundi 29 janvier 2018, de 9h à 16h
880	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue auto-portée	la circulation des piétons sera interdite	<b>Chemin de Montessus</b>	trottoir Est, au droit de l'emprise de chantier	Les mardi 30 janvier 2018 et mercredi 31 janvier 2018
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 7 et le chemin des Charbottes	
881	Entreprise Guillet Et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Montée Nicolas de Lange</b>	sur 20 m, au droit du n°22	A partir du lundi 29 janvier 2018, 7h30, jusqu'au vendredi 9 février 2018, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n°22	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
882	La Métropole de Lyon - Direction de la propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de chaussée	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Avenue Leclerc</b>	sens Sud/Nord, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et le n° 50	Le mardi 30 janvier 2018, de 12h30 à 19h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, entre la rue Lieutenant Colonel Girard et le n° 50	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
883	Entreprise Sapitec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite  le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Claudius Colonge</b>	entre le n° 8 et le n° 10	Le vendredi 26 janvier 2018, de 8h à 17h
884	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Laure Diébold</b>	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit des n° 14 et n° 17	Les mardi 30 janvier 2018 et mercredi 31 janvier 2018
885	Entreprise Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue auto-portée	la piste cyclable sera interdite	<b>Avenue Jean Jaurès</b>	sur le trottoir Ouest, entre le n° 148 et n° 150	Le mardi 30 janvier 2018
			le cheminement piétons s'effectuera sur le stationnement		entre le n° 148 et n° 150	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté pair, entre le n° 148 et n° 150	
886	Entreprise Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur Free	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue de Bourgogne</b>	sur 50 m au Sud de la rue Nérard	A partir du mardi 30 janvier 2018, 23h45, jusqu'au mercredi 31 janvier 2018, 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
887	Entreprise Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Rue de Narvick</b>	sur 25 m de part et d'autre du n° 11	Le mercredi 31 janvier 2018, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 25 m de part et d'autre du n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
888	Entreprise Olivier Agathe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Lacassagne</b>	sur 20 m, au droit du n° 9, sur la voie adjacente au couloir Bus	Le samedi 27 janvier 2018, de 9h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
889	Entreprise Alain Le Ny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise au droit du véhicule nacelle	<b>Avenue Félix Faure</b>	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre du n° 9	Le mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m de part et d'autre du n° 9	
890	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le démontage d'une grue à tour	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Berthe Morisot</b>	trottoir Est, sur 100 m au Nord de l'avenue Jean Mermoz	Les mercredi 31 janvier 2018 et jeudi 1 février 2018
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	<b>Rue Berthe Morisot</b>	trottoir Nord, entre la rue Genton et Berthe Morisot (un itinéraire piétons/vélos sera matérialisé sur la chaussée Nord)	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains		entre la rue Genton et l'avenue Jean Mermoz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Avenue Jean Mermoz</b>	des deux côtés de la chaussée	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»		<b>Rue Berthe Morisot</b>	
891	Entreprise Roche Et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bungalow de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue d'Enghien</b>	sur 5 m, au droit du n° 9	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au mercredi 28 février 2018
892	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue Philomène Magnin</b>	trottoir pair, sur 15 m au droit de la façade située au n° 14	Les mardi 30 janvier 2018 et mercredi 31 janvier 2018, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit de la façade située au n° 14	
893	Entreprise Solyev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Jaboulay</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 57	Le jeudi 1 février 2018
894	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - service voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Servient</b>	entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au jeudi 1 février 2018, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
895	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	<b>Avenue Maréchal Foch</b>	sur le trottoir situé au droit des n° 1 à 5	Le mardi 30 janvier 2018, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 1 à 5, la circulation sera réduite à une voie sens Sud-Nord, les cycles auront obligation de circuler dans la voie de circulation générale	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 1 à 5	Le mardi 30 janvier 2018
896	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	<b>Rue Eugène Pons</b>	entre le n° 74 et la rue des Actionnaires	A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue des Actionnaires</b>		A partir du vendredi 26 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018
				<b>Rue Eugène Pons</b>	entre le n° 75 et le n° 79	
897	Entreprise Laquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de mobiliers urbains pour le compte du Sytral C3	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	<b>Cours Lafayette</b>	sur trottoir, partie comprise entre le quai Général Sarrail et la rue Garibaldi	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
898	Entreprise Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Deleuvre</b>	entre le n° 70 et le n° 78	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 9 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 70 et le n° 78	
899	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue du Musée Guimet</b>	sur 30 m, au Nord de la rue Duquesne	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de la rue Duquesne	A partir du mardi 30 janvier 2018 jusqu'au vendredi 16 février 2018
900	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Tronchet</b>	des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le boulevard des Belges et le boulevard Anatole France	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 février 2018, de 7h à 17h
					sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 116	
901	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux du Tramway T6	la circulation des véhicules sera interdite	<b>Rue Rochambeau</b>	au débouché sur la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 29 janvier 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au Nord de la rue Professeur Beauvisage	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
902	Entreprise Duc et Pre-neuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Montée Georges Kubler</b>	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	Le lundi 29 janvier 2018, de 7h30 à 17h30
903	Entreprise France Télévisions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage d'une émission en direct sur la cérémonie en hommage à Paul Bocuse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue Mandelot</b>		A partir du jeudi 25 janvier 2018, 14h, jusqu'au vendredi 26 janvier 2018, 13h30
				<b>Rue Saint Etienne</b>		
904	Institution Notre Dame des Minimes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la montée et la descente des collégiens dans les autocars	la circulation s'effectuera alternativement sur la portion en chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	<b>Rue des Aqueducs</b>	devant le n°65	Le vendredi 9 février 2018, de 12h à 16h
			l'arrêt sur la chaussée d'un autocar sera autorisé			
905	Entreprise Garic Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Garic Propreté	<b>Rue Villon</b>	trottoir Est, entre les n° 45 et n° 47 (le long des Etablissements HCL)	Le jeudi 1 février 2018
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, au droit des n° 45 et n° 47 (le long des Etablissements HCL)	
906	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	<b>Chemin de Montessuy</b>	entre le n° 14 et le n° 18	A partir du jeudi 1 février 2018 jusqu'au vendredi 2 mars 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 14 et le n° 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
907	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Avenue Sidoine Apollinaire</b>	au droit du n° 23/29	Le vendredi 2 février 2018, de 12h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
908	Entreprise Ajebat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	<b>Rue des Girondins</b>	trottoir Sud, entre le n° 44 et le boulevard Yves Farges	A partir du vendredi 2 février 2018 jusqu'au jeudi 2 août 2018
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Est/Ouest, entre la rue Félix Brun et le boulevard Yves Farges	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Félix Brun et le boulevard Yves Farges	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, entre la rue Félix Brun et le boulevard Yves Farges	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Nord, entre le n° 44 et le boulevard Yves Farges	



Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
909	Entreprise Htvs Architecture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	<b>Rue de la Gare</b>	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	Le vendredi 2 février 2018
910	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	<b>Rue Chevreul</b>	sur 25 m au droit du n° 100	A partir du vendredi 2 février 2018 jusqu'au jeudi 15 février 2018, de 8h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 100	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
911	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	<b>Impasse des Jardins</b>	sur 10 m de part et d'autre du n° 9	A partir du samedi 3 février 2018 jusqu'au lundi 12 février 2018
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 10 m de part et d'autre du n° 9	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 10 m de part et d'autre du n° 9	

**Registre de l'année 2018**

L'Original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.*

*Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

**Délégation Générale aux Ressources humaines** (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Plataret	Cécile	Assistant de conservation échelon 1	Contractuel	18/12/17	Bibliothèque	Recrutement
Cazadamont	Jean-Michel	Adjoint du patrimoine échelon 1	Contractuel	01/12/17	Bibliothèque	Recrutement
Messenger	Lucas	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Direction Logistique Garage et Festivités	Recrutement
Diawara Oumar	Stéphanie	Infirmier soins généraux classe supérieure	Titulaire	01/01/18	Education	Recrutement
Abomey	Tony	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	18/09/17	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement
Abomey	Tony	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	08/12/17	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement
Alkoum	Assia Lea	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	16/12/17	Mairie du 7ème arrondissement	Recrutement
Benazout	Mohamed	Adjoint technique échelon 1	Contractuel	01/01/18	Cimetière	Recrutement
Duez	Morgane	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	04/10/17	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement
Duperay	Emilie	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	18/12/17	Mairie du 7ème arrondissement	Recrutement
Gauthier	Nathalie	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	01/01/18	Cimetières	Recrutement
Gudet	Amandine	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	01/12/17	Mairie du 2ème arrondissement	Recrutement
Verin	Elodie	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	04/12/17	Mairie du 1er arrondissement	Recrutement
Perez	Oceane	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	07/11/17	Mairie du 6ème arrondissement	Recrutement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Lamichi	Mohamed	Adjoint technique échelon 1	Contractuel	01/01/18	Cimetière	Recrutement
Aberkane	Boualem	Adjoint technique	Contractuel	16/09/17	Sports	Recrutement
Aberkane	Boualem	Adjoint technique	Contractuel	01/12/17	Sports	Recrutement
Brottier	Olivier	Adjoint technique	Contractuel	02/11/17	Sports	Recrutement
Bienvenu	Romain	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Sports	Recrutement
Commerie	Jeremy	Adjoint technique	Contractuel	10/01/18	Sports	Recrutement
Commerie	Jeremy	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Sports	Recrutement
Gillet	Samuel	Adjoint technique	Contractuel	25/12/17	Sports	Recrutement
Hammouche	Farid	Adjoint technique	Contractuel	09/01/18	Sports	Recrutement
Remadi	Abdelwoi-hab	Adjoint technique	Contractuel	05/12/17	Sports	Recrutement
Selaj	Ervin	Adjoint technique	Contractuel	01/12/17	Sports	Recrutement
Walczak	Jean-Paul	Adjoint technique	Contractuel	11/12/17	Sports	Recrutement
Fofana	Junior	Adjoint technique	Contractuel	26/07/17	Sports	Recrutement
Hachefa	Oualid	Adjoint technique	Contractuel	04/12/17	Sports	Recrutement
Molina	Damien	Adjoint technique	Contractuel	01/12/17	Sports	Recrutement
Fernandes	Veronica	Agent administratif	Contractuel	01/10/17	Mairie du 2ème arrondissement	Recrutement
Cataye	Estelle	Adjoint administratif	Contractuel	01/11/17	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement
Boulendjas	Faouzi	Adjoint technique	Contractuel	01/01/18	Education	Recrutement
Oudebib	Rachid	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	01/01/18	Mairie du 2ème arrondissement	Recrutement
Delaveau	Fabrice	Ingenieur échelon 1	Titulaire	02/01/18	Direction Ecologie Urbaine	Recrutement
Bezouh	Ammar	Chef de service de police municipale	Stagiaire détaché	01/01/18	Police Municipale	Détachement / stage
Jurus	Eric	Chef de service de police municipale	Stagiaire détaché	01/01/18	Police Municipale	Détachement / stage
Benreguig	Inesse	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	19/09/17	Mairie du 4ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
D'Armania	Kloe	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	01/11/17	Mairie du 6ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
D'Armania	Kloe	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	25/11/17	Mairie du 6ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
Oudebib	Rachid	Adjoint administratif échelon 1	Contractuel	01/10/17	Mairie du 2ème arrondissement	Recrutement complément temps partiel
Fournet	Mathilde	Auxiliaire de puériculture	Stagiaire	01/06/17	Enfance	Nomination stagiaire
Ben Cheikh	Mustapha	Technicien principal 2 cl	Stagiaire	30/12/17	Théâtre des Célestins	Nomination stagiaire
Guiraldenq	Pierre Marie	Ingénieur	Stagiaire	30/12/17	Opéra	Nomination stagiaire

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Moussiere	Maite	At2	Boe	01/02/17	Education	Prolongation contrat
Boumediene-Fekih	Soumia	Adjoint technique	Titulaire	15/01/18	Education	Réintégration

### Centre Communal d'Action Sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
El Yabadri	Sabah	Adjoint technique	Contractuel	1/12/17	CCAS	Recrutement remplaçant
Ilunga Ngeleka	Baby	Auxiliaire de soins principal 2ème classe	Contractuel	1/12/17	CCAS	Recrutement remplaçant
Hafsouni	Lobna	Chargé de mission	Contractuel	11/1/17	CCAS	Recrutement remplaçant

### Délégation Générale aux Ressources Humaines – Tableau d'avancement ( Direction de l'Administration des Personnels – Service Carrières)

#### Adjoint Technique Principal de 1ère classe

Sont inscrits sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Abdulnour Nawal, Abobi Noelle, Adam Stephane, Ah Yane Jonathan, Alessandri Bruno, Arfaoui Mohsen, Atlan Raphael, Aznavourian Jonathan, Barbier Paulette, Barciet Pierre, Benguesmia Halaoui, Bernasconi Gilles, Bessard Didier, Blasco Gregory, Boitteux Emmanuelle, Bonin Claire, Bouchelil Hamza, Bouras Leila, Bousseksou Azzedine, Campagna Corinne, Casiez Lisette, Cazorla Corinne, Chabannas Stéphane, Charpinet-Mondejar Nadège, Chavanon André, Chevallier Sandrine, Chiari Bastianu, Coly Danielle, Couchard Carole, Coudert Bernadette, Courbier Thierry, Cudel Pierre, Cuzel Carole, Da Silva Meireles Fernando, D'Ailloux Jean-Michel, Dalery Janick, Darriebeau Marie Christine, De Bats Sophie, De Mirman Patrick, Decaillon Martine, Delli Christelle, Demosthenis Sylvie, Devaud Dominique Raymonde, Deveze Marie-Christine, Donatellis Victor, Duchemin Cyrille, Duret Thibault, Faure Pascal, Favre Mathieu, Fayolle Bertrand, Felix Isabelle, Fernandez Antoine, Filatre Nicolas, Foraison Pascal, Foray Laurence, Gachon William, Gaget Marcel Louis, Gallo Pascale, Gautier Melisande, Gelein Michael, Ghib Mohamed-Ali, Godot Laurent, Gomes Nelson, Gonzales Clément, Guerrero Sylvia, Has André, Hennion Thomas, Jennepin Marc, Joubert Xavier, Jouini Moussa, Julliard Carolle, Kadem Souria, Kranz Sophie, Lapalu Valérie, Laurence Luc, Laurent-Peretti Nathalie, Legrand Jean-Michel, Lemaitre Simon Anny, Leonardi Patrick François Maurice, Lopez Fabien, Louisor Patricia, Mankikian Christine, Mathy Delphine, Metral Mathieu, Michon Jacques Georges, Miotto Edwige, Monceix Solange, Monnier Florence, Mornieux Yannick, Moulin Laurent, Moutou Paramanandan, Notin Philippe, Nowakowski Thierry, Ouanis Nouredine, Pellet Sebastien, Pennequin Luc, Perraud Lionel, Philiponska Herve, Pin Emile, Pont Thierry, Porte Sylvain, Regnier Carole, Rey Celia, Ribeiro Sébastien, Richard Virginie, Riou Nathalie, Rizoud Marie Rose, Robert Frédéric, Roger Alexis, Roisin Emmanuel Alain, Ronnat Philippe, Rude Grégory, Ruiz Olivier, Saintebarbe Jérôme, Santiago Béatrice, Savino Carmela, Scholivet Marielle, Sera Philippe, Simo Philippe, Simon Monique, Siombo Philippe, Soler Sébastien, Soltani Houria, Suissa Fabien Emile, Thimonier Catherine, Thivolet Caterina Italia, Tlili Fatiha, Toniolo Alexandre, Torrent Sébastien, Trouiller Pierre, Ventura Philippe, Vetraino Nathalie, Villard Maxime, Vivet Sébastien, Voillot Jennifer, Zerari Souria, Zhang Jocelyne, Zucchini Raphael, Auger Fabienne, Ballesta Bruno, Beauvilain Lydie, Borne Eric, Christians Jean-François, Clouzet Corinne, Coche Maria de Fatima, Fulachier Julien, Martinez Catherine, Matray Stéphane, Midoun Amal, Miki Laurine, Pillon Catherine, Rajinthan David, Gaudiller Benoit, Descos Fabrice, Bejaoui Bachra, Clément Dominique, Frechet Audrey, Hayart Nicolas, Mezrai Amara, Morel Marc, Rouger Stéphane, Ruf Fabienne, Tardy Cyrille, Lehoux Emeric, Rousseau Maryse.

#### Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Sont inscrits sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Abbas Anna, Alessi Karine, Aoua Jamel, Armoudon Marie José, Avaby Lilian, Avakian Marie, Azizi Fereba, Barange Sébastien, Barthelet Philippe, Bellotto Emilie, Beltaifa Souade, Ben Messaoud Naima, Ben Salah Imed, Benaissa Ouafia, Bensaid Dady, Benzema Khedoudja, Bourrat Christel, Brunat David, Calabro Jean-Marc, Cardinali Elda, Cavallero Michael, Chaif Farida, Dagnet Sandrine, Dahmani Nouria, De Cocker Dutertre Sylvie, Del Corso Maryse, Diallo Fatoumata, Djeddou Nouari, Dopiera Leslie, Dosda Muriel Anne, El Boughanemi Moudjid, Felidj Djamel, Floret Jennifer, François Caroline, Fuet Bénédicte, Gace Ida, Gavasco Bernadette, Gerland Brigitte, Griennay Orlane, Gueriche Nadira, Hamdi Abdelkader, Hanachi Linda, Jerkovic Mara, Juhari Aziza, Kameni Frédérique, Kebbab Farid, Lucet Zolana, Malherbe Byon Joelle, Meftah Dalila, Meguenani Aziza, Mendy Madeleine, Mezghiche Abdelhalim, Michallon Anthony, Mokrani Kamel, Montagne Abokou Pelagie, N Kakou Franck, Nadjem Malika, Nadler Franck, Nakache Gilbert David, Pontes Cédric, Pucci Ghyslaine, Razafindraibe Zoé, Rosello Monique, Serveaux Reine, Sotin Loic, Spada Laetitia, Thomas Cécile, Viron Sabine, Zerrouki Fatiha, Chevrolat Sabah, Gongo Isabelle, Karim Salim, Garat Zachia, Lameche Samira, Moussa Farida, Thomas Nathalie, Zenati Yasmina, Bouzerara Nabyl, Lacaze Audrey, Mouflin Nathalie, Ondo Mba Rejuste, Lemberthe Faouzia, Bonnot Jessica, Nechad Khalil.

#### Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe

Sont inscrits sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Di Felice Anne-Laure, Gontard Sylvie, Hadjadj Denise, Hugues-Perrard Valérie, Benichou Laurence, Guinet Fabienne, Meilhac Julie,

#### Adjoint Administratif Principal de 2ème classe

Sont inscrits sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Ait-Mouhoub Sonia, Andreou Riot Olivia, Bedjeguel Abderrahmane, Belaroussi Rachida, Ben Addi Halima, Bouchot Véronique, Burdillat Catherine, Caetano Nathalie, Chaabani Mounira, Clement Delphine, Da Cunha De Macedo Teodora, Debauge Claire, Di lasio Danielle, Dinares Laura, Gaillard Lise, Garcia Marilyne, Germaix Emmanuel, Gueffier Séverine, Jaillon Isabelle, Krimou Nawelle, Lehoux Sandrine, Lejal Caroline, Malaval Amandine, Marchienne Pellerin Corinne, Margot Françoise, Martiano Julia, Merrad Donia Sarah, Meziane Sabrina, Molliere Isabelle, Nazaret Samira, Neghize Nasima, Petitjean Xavier, Resnays Sandra, Romand Sandrine, Treille Cécile, Trombetta Frédérique, Vallernaed Edith, Herellier Marie-Pierre, Calton Ludvigne, Criado Stéphanie, Jebari Nawel, Lignereux Emmanuel, Ploy-Sguazzini Catherine, Rasamisaona Farrah, Saci Naouel, Friscour Cécile, Durbiano Stéphanie, Chabrol Bertrand.

**Adjoint Administratif Principal de 1ère classe**

Sont inscrits sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Aouragh Rachida, Bayle Brigitte, Bernard Sonia, Bois Stéphanie, Carrat Eva, Cartier Bruno, Chantelot Laurence, Chapiro Céline, Chevallier Nelly, Chollet Géraldine, Colombier Elyette, Dede Xuan, Demonet Chantal, Deschryver Sandrine, Dimek Patricia, Dubost William, Duperay Martine, Dutheil Marie, Edouard Gilles, Guenet Sylvie, Guillout Eliane, Hamadou Mohamed, Juillard Claudine, Julien Florence, Kada Samia, Langlois Magali, Lasledj Lazar, Legua Aurélie, Lopez Céline, Louvain Chrystel, Lubac Frédérique, Maillard Christelle, Marif Kamel, Mecit Nuray, Michel Sarah, Palhier Pascale, Panaite Constance, Pelletier Nicolas, Perenet Odette, Poncet Cécilia, Pontonnier Samia, Prevot Pascale, Raffestin Claudine, Ravier Marie-Jeanne, Rousseau Aïcha, Sarafian Yeprem Henri, Scali Séverine, Schouwey Valérie, Tripier Vincent, Voidey Valérie, Zeau Delphine, Edouard Marie-Manuela, Cheniour Syhem, Ghemari Nawel.

**Conservateur du Patrimoine en Chef**

Est inscrit sur le grade de conservateur du patrimoine en chef, au titre de l'année 2017, l'agent dont le nom suit :

Hellal Salima.

**Bibliothécaire Principal**

Sont inscrits sur le grade de Bibliothécaire principal, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Bruyere Gérard, Denis Marie-Laure, Pennacchiotti Sylvie, Bride Marina, Longeon Bruno.

**Attaché Principal de Conservation du Patrimoine**

Sont inscrits sur le grade d'attaché principal de conservation du patrimoine, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Ardouin Stéphane, Bertolotti Isabelle, Lascoux Jean-Paul, Lasseur Anne, Percebois Hervé, Perrottey Françoise, Sanvoisin Brigitte, Charriere Muriel, Beyssac Claire.

**Administrateur Hors Classe**

Est inscrit sur le grade d'administrateur hors classe, au titre de l'année 2017, l'agent dont le nom suit :

Dumas Gratianna.

**Attaché Hors Classe**

Sont inscrits sur le grade d'attaché hors classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Altieri Martine, Brenot Pascal, Coste-Chareyre Jean-Louis, Gachet Sylviane, Gueze Jean-Marie, Mats Marie-Ange, Moussier Pierre-Alain, Weil Bertrand, Cornu Jean-Pierre, Grillet-Carabajal Valérie, Alkoum Abderrahim.

**Attaché Principal**

Sont inscrits sur le grade d'attaché principal, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Clouet Laurence, Crouzet Olivier, Descos Juliette, Dumain Monique, Gazanion Claudia, Monnot Chavet Caroline, Perouze Nathalie, Roche Serge Albert, Boulanger Julie, Chalamel Coston Aurélie, Faure Gilles, Fenet Martine, Grangy David, Guyennon Laure.

---

**Centre Communal d'Action Sociale - Tableaux d'avancement (Pôle Ressources Humaines)**

---

**Cadre de santé de 1ère classe**

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade de cadre de santé de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Ascione Thérèse, Varrot Annick, Verelle Catherine.

**Attaché Hors Classe**

Est inscrit au tableau d'avancement sur le grade d'attaché hors classe, au titre de l'année 2017, l'agent dont le nom suit :

Abbate Marylène.

**Adjoint Administratif Principal de 2ème classe**

Est inscrit au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Moncharmout Chantal

**Adjoint Administratif Principal de 1ère classe**

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Martinez Colette, Micheli Hélène.

**Auxiliaire de soins principal de 1ère classe**

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Bitar Kaouthar, Commarmond Yves, El Hamri Soumia, Myard Joelle, Prudent Higinia, Varenne Monique, Zaidi Hayet, Mahmoudi Lallouna.

**Adjoint Technique principal de 1ère classe**

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Lentini Olivier, Pelosse Patrick.

**Adjoint technique principal de 2ème classe**

Sont inscrits au tableau d'avancement sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, au titre de l'année 2017, les agents dont les noms suivent :

Jean-Alphonse Marcel, Lafi Yamina.

---

## INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

---

---

**Direction de la Commande Publique - Avis**

---

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : [www.marchespublics.lyon.fr](http://www.marchespublics.lyon.fr)

---

**Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 janvier 2018**

---

DP 069 387 18 00035 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 66 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 338 m<sup>2</sup> - Demandeur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Mandataire : M. TROSSAT Olivier

DP 069 388 18 00036 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Installation d'une clôture et d'un portail - Terrain : 9 rue des Artisans Lyon 8ème Superficie du terrain : 345 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Vidal Bernard 9 rue des Artisans 69008 Lyon

DP 069 385 18 00037 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 54 rue Saint-Georges Lyon 5ème Superficie du terrain : 326 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI Louis De Saint-Andre 11 avenue Saint-Jean 69390 Millery - Mandataire : Mme Labrosse-Barioux Claire

DP 069 386 18 00038 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 31 avenue du Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 612 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Fournier Jean-Claude 31 avenue du Maréchal de Saxe 69006 Lyon

DP 069 382 18 00039 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 rue Auguste Comte Lyon 2ème Superficie du terrain : 238 m<sup>2</sup> - Demandeur : Paraboot 65 rue des Tuilliers 38430 Saint-Jean De Moirans - Mandataire : M. Feuillet Régis

DP 069 381 18 00040 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement - Terrain : 3 rue du Gare Lyon 1er Superficie du terrain : 2288 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boit Mathieu 60 cours Gambetta 69007 Lyon

DP 069 387 18 00041 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 131 rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème Superficie du terrain : 303 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 382 18 00042 déposée le 8 janvier 2018 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 29 rue Ravat Lyon 2ème Superficie du terrain : 311 m<sup>2</sup> - Demandeur : Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Mandataire : Mme Roche-Garin Michèle

DP 069 386 18 00043 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 44 rue Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 120 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Collin Béatrice 34 rue Garibaldi 69006 Lyon

DP 069 382 18 00044 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 12 rue Neuve Lyon 2ème Superficie du terrain : 410 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dozly 2 rue Mouillard 69009 Lyon - Mandataire : M. Trajkovic Nicolas

DP 069 386 18 00046 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 105 quai Charles de Gaulle Lyon 6ème Superficie du terrain : 2109 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Champon Jacques 18 rue du Docteur Plichon 94000 Creteil

DP 069 383 18 00047 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 8 rue Rabelais Lyon 3ème Superficie du terrain : 227 m<sup>2</sup> - Demandeur : Balade 8 rue Rabelais 69003 Lyon - Mandataire : M. Marin Lafleche Philippe

DP 069 387 18 00048 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Cavenne Lyon 7ème Superficie du terrain : 379 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Chardon Guillaume

DP 069 383 18 00049 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 54 rue Saint-Antoine Lyon 3ème Superficie du terrain : 3573 m<sup>2</sup> - Demandeur : Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Recour Quentin

DP 069 386 18 00050 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 12 m<sup>2</sup> - Terrain : Place de Guignol - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Vallin Florence 7 chemin Neuf 69140 Rillieux-La-Pape

DP 069 386 18 00051 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 12 m<sup>2</sup> - Terrain : Parc aux Daims - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sarl Ferro 7 rue des Jacquerette 69680 Chassieu - Mandataire : Mme Fero Patricia

DP 069 387 18 00052 déposée le 9 janvier 2018 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 5 rue de l'Effort Lyon 7ème Superficie du terrain : 355 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ruenes Guillaume 5 rue de l'Effort 69007 Lyon

DP 069 386 18 00053 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 - 14 rue du Lieutenant-Colonel Prévost Lyon 6ème Superficie du terrain : 1523 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Boubakour Cyrille 104 rue Tronchet 69006 Lyon

DP 069 382 18 00054 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Neuve Lyon 2ème Superficie du terrain :

138 m<sup>2</sup> - Demandeur : Bagel Corner 17 rue de la République 69002 Lyon - Mandataire : M. François Anthony

DP 069 384 18 00055 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Modification de façade et de toiture - Surface créée : 7 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue Pelletier Lyon 4ème Superficie du terrain : 557 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Roche Elise 8 rue Pelletier 69004 Lyon

DP 069 387 18 00056 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 7 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème Superficie du terrain : 416 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Faussurier Christian 7 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon

DP 069 385 18 00057 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 91 quai Pierre Scize Lyon 5ème Superficie du terrain : 532 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Porret Blanc Frédéric 1 b montée de la Chana 69005 Lyon

DP 069 385 18 00058 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 26 rue du Doyenné Lyon 5ème Superficie du terrain : 79 m<sup>2</sup> - Demandeur : Certa Toiture 252 rue Benoît Mulsant 69400 Villefranche-Sur-Saone - Mandataire : Mme GONIN Laurianne

DP 069 389 18 00059 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 3 rue Saint-Pierre de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 406 m<sup>2</sup> - Demandeur : Dealer De Cook 3 rue Saint-Pierre de Vaise 69009 Lyon - Mandataire : M. Addo Rémi

DP 069 382 18 00060 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 54 rue de la Charité Lyon 2ème Superficie du terrain : 407 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bello Frédéric 48 rue Franklin 69002 Lyon

DP 069 383 18 00061 déposée le 10 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 174 avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 510 m<sup>2</sup> - Demandeur : Miko Sushi 140 avenue Félix Faure 69003 Lyon - Mandataire : M. Saulin Mickaël

DP 069 389 18 00062 déposée le 11 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 avenue Joannès Masset Lyon 9ème Superficie du terrain : 723 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Bar Dessi Jean Michel 30 avenue Joannès Masset 69009 Lyon

DP 069 384 18 00063 déposée le 11 janvier 2018 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 - 7 Grande rue de la Croix Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 78 m<sup>2</sup> - Demandeur : Petitmangin Toitures 4 impasse du Bois 69140 Rillieux-La-Pape - Mandataire : M. Petitmangin Florian

DP 069 384 18 00064 déposée le 11 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 quai Joseph Gillet Lyon 4ème Superficie du terrain : 25 033 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Gaillard Isabelle 7 avenue d'Albigny 74000 Annecy

DP 069 386 18 00065 déposée le 11 janvier 2018 - Projet : Modification de façade - Terrain : 25 boulevard des Brotteaux Lyon 6ème Superficie du terrain : 197 m<sup>2</sup> - Demandeur : Restaurant Cousin Cousine 3 place Général Brosset 69006 Lyon - Mandataire : M. Nadje Marwan

DP 069 386 18 00066 déposée le 11 janvier 2018 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 43 rue Pierre Corneille Lyon 6ème Superficie du terrain : 273 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cabinet Berne 11 quai Clémenceau 69300 Caluire-Et-Cuire - Mandataire : M. Michaud Didier

DP 069 382 18 00067 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Changement de destination de bureaux en hébergement hôtelier - Terrain : 21 place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 905 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Berard-Colin Isabelle 1 rue Aimé Boussange 69004 Lyon

DP 069 387 18 00068 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 58 route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 306 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Piedallu Sonia 255 impasse du Sous-Marin Casabianca 83000 Toulon

DP 069 387 18 00069 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 314 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 186 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Verenako Silverna 11 rue de Gerland 69007 Lyon

DP 069 383 18 00070 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue Chaponnay Lyon 3ème Superficie du terrain : 208 m<sup>2</sup> - Demandeur : Pome 9 rue Chaponnay 69003 Lyon - Mandataire : M. Cottin Raphaël

DP 069 382 18 00071 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 9 rue des Quatre Chapeaux Lyon 2ème Superficie du terrain : 183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Cafe Lisboa 2 rue Lainerie 69005 Lyon - Mandataire : Mme Barranger Murielle

DP 069 382 18 00072 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Ravèlement de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 35 rue Smith Lyon 2ème Superficie du terrain : 693 m<sup>2</sup> - Demandeur : Regie Foncia 4 Quai Saint-Antoine 69002 Lyon - Mandataire : M. Couvrat Jean-Baptiste

DP 069 385 18 00073 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 19 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 141 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Hourde Benjamin 19 rue de Trion 69005 Lyon

DP 069 385 18 00074 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 31 avenue Barthélémy Buyer Lyon 5ème Superficie du terrain : 3016 m<sup>2</sup> - Demandeur : Garage Mondon 31 Avenue Barthélémy 68005 Colmar Cedex - Mandataire : M. Vadot Philippe

DP 069 388 18 00075 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 34 avenue des Frères Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 1046 m<sup>2</sup> - Demandeur : Beaute Et Look 34 Avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : Mme Rivas Frédérique

DP 069 388 18 00076 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Ravèlement de façade avec réfection de toiture - Terrain : 38 rue Pierre Delore Lyon 8ème Superficie du terrain : 183 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Bouchel Inès 26 rue Docteur Carrier 69008 Lyon

DP 069 387 18 00077 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Modification de façade avec changement de menuiseries - Terrain : 28 Grande rue de la Guillotière Lyon 7ème Superficie du terrain : 4120 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 388 18 00078 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Modification et ravèlement de façade - Terrain : 134 rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 555 m<sup>2</sup> - Demandeur : couleur de façade 12 avenue Eugène Henaff 69120 vaulx-en-velin - mandataire : M. Demir Kamil

DP 069 387 18 00079 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 40 rue Raulin - Appartement 3 Lyon 7ème Superficie du terrain : 988 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Dupuy Poyet Sylvie Les 4 Vents 42670 Belmont De La Loire

DP 069 383 18 00080 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 66 cours la Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 158 m<sup>2</sup> - Demandeur : SCI AMNS 95 rue Masséna 69006 Lyon - Mandataire : Mme Meyer Anne Lise

DP 069 387 18 00081 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue de la Thibaudière Lyon 7ème Superficie du terrain : 282 m<sup>2</sup> - Demandeur : SACVL 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamoulen Eric

DP 069 385 18 00082 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 4 rue Chazay Lyon 5ème Superficie du terrain : 714 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Barbet Massin Pascale 42 rue Chazay 69005 Lyon

DP 069 385 18 00083 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Coupe et abattage d'arbres (cèdre) - Terrain : 10 avenue de Ménival Lyon 5ème Superficie du terrain : 69405 m<sup>2</sup> - Demandeur : Assoc Syndic Copro Meneval 5 rue Commandant Dubois 69003 Lyon - Mandataire : Mme Mouton Patricia

DP 069 385 18 00084 déposée le 12 janvier 2018 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 14 rue de Trion Lyon 5ème Superficie du terrain : 1135 m<sup>2</sup> - Demandeur : Art-Peaux 14 rue de Trion 69005 Lyon - Mandataire : M. Frolin Thierry

---

### **Permis de Construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 janvier 2018**

---

PC 069 388 08 00001 M02 déposé le 8 janvier 2018 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux, extension et démolition partielle d'un auvent - Surface créée : 398 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue Jules Valensaut Lyon 8ème Superficie du terrain : 776 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Divry Géry 25 rue Jules Valensaut 69008 Lyon - Auteur : M. Divry Géry 75 rue Bataille 69008 Lyon

PC 069 387 16 00128 M01 déposé le 8 janvier 2018 Modificatif - Projet : Réfection de toiture et façades - Terrain : 20 place des docteurs Charles

et Christophe Mérieux Halle Tony Garnier Lyon 7ème Superficie du terrain : 36048 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire - Auteur : RL&A Architectes 5 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 386 18 00003 déposé le 8 janvier 2018 - Projet : Construction d'un local commercial - Surface créée : 32 m<sup>2</sup> - Terrain : Allée de la Volière - Parc de la Tête d'Or Lyon 6ème Superficie du terrain : 1 028 952 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Fella Patrick 10 rue Jean Baptiste 69660 Collonges-Au-Mont-d'Or

PC 069 388 18 00004 déposé le 8 janvier 2018 - Projet : Construction d'un hangar de stockage - Surface créée : 201 m<sup>2</sup> - Terrain : 350 route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 10 481 m<sup>2</sup> - Demandeur : Renault Retail Group 13 avenue Paul Langevin 92350 Le Plessis Robinson - Mandataire : Mme Colin Stéphanie - Auteur : M. Tarbouriech Michel 28 boulevard de l'Europe 69310 Pierre-Benite

PC 069 383 18 00005 déposé le 9 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle, modification de toiture et de façades - Surface créée : 80 m<sup>2</sup> - Terrain : 23 rue de la Caille Lyon 3ème Superficie du terrain : 641 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Perrin Elodie 22 b rue de la Caille 69003 Lyon - Auteur : Nao Architecture 5 rue Simone de Beauvoir 69007 Lyon

PC 069 385 18 00006 déposé le 9 janvier 2018 - Projet : Changement de destination d'un logement en local de service public ou d'intérêt collectif avec modification de façade - Terrain : 2 chemin de Montauban Lyon 5ème Superficie du terrain : 10079 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sainte-Marie Lyon 4 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Mandataire : M. Bouchacourt Marc - Auteur : Mme Adilon Marie la Valentine 07300 Mauves

PC 069 386 18 00007 déposé le 9 janvier 2018 - Projet : Réhabilitation et surélévation d'un immeuble avec changement de destination de bureaux en logement, modification de façades, changement de menuiseries et création de 15 aires de stationnement - Surface créée : 697 m<sup>2</sup> - Terrain : 61 rue de Créqui Lyon 6ème Superficie du terrain : 434 m<sup>2</sup> - Demandeur : PFI 1 quai Jules Courmont 69289 Lyon Cedex 02 - Mandataire : M. Pigeroulet Marc - Auteur : Mme Remond Cécile 5 place Edgar Quinet 69006 Lyon

PC 069 383 18 00008 déposé le 9 janvier 2018 - Projet : Construction d'un immeuble de service public ou d'intérêt collectif avec création de 10 aires de stationnement - Surface créée : 3242 m<sup>2</sup> - Terrain : 21 rue d'Aubigny Lyon 3ème Superficie du terrain : 983 m<sup>2</sup> - Demandeur : Sahlmas 171 avenue Thiers 69006 Lyon - Mandataire : M. Rapatel Fabien - Auteur : Vera & Associés 7 quai Général Sarraill 69006 Lyon

PC 069 385 18 00009 déposé le 11 janvier 2018 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 40 m<sup>2</sup> - Terrain : 46 rue de la Garde Lyon 5ème Superficie du terrain : 1699 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Valo Patrick 46 rue de la Garde 69005 Lyon - Auteur : Mme Perrodon Nugues Laure 69 b route de Paris 69160 Tassin-La-Demi-Lune

---

### **Permis de Démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 janvier 2018**

---

PD 069 384 18 00001 déposé le 11 janvier 2018 - Projet : Démolition d'un sanitaire public et d'une buvette - Terrain : 51 boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 2247 m<sup>2</sup> - Demandeur : Ville de Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Le Maire

PD 069 386 18 00002 déposé le 12 janvier 2018 - Projet : Démolition d'un garage - Terrain : 81 cours Vitton - 2 allée des Pavillons Lyon 6ème - Demandeur : M. Brosset-Heckel Jacques 81 cours Vitton 69006 Lyon

---

### **Changements d'Usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 8 au 12 janvier 2018**

---

US 069 386 18 00010 déposé le 8 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 22 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 122 rue Bossuet Lyon 6ème Superficie du terrain : 296 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Guillermin-Golet Frédéric 123 rue de la Croix-Nivert 75015 Paris - Auteur : Oralia Gelas & Chomiennne 9 rue Grolée 69002 Lyon

US 069 382 18 00011 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 7,770 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 9 place des Jacobins Lyon 2ème Superficie du terrain : 525 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Sour Abdelharim 19 avenue Franklin Roosevelt 69150 Décines Charpieu - Mandataire : Appart' Ambiance - Auteur : Régie Saint-Louis 264 avenue Garibaldi 69003 Lyon

US 069 386 18 00012 déposé le 8 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 105 Quai Charles de Gaulle Lyon 6ème Superficie du terrain : 2782 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Champon Jacques 18 rue du Docteur Plichon 94000 Creteil - Auteur : Billon-Bouvet-Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

US 069 382 18 00013 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 23 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 quai Jean Moulin Lyon 2ème Superficie du terrain : 269 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ruban Jean-Marc 67 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon - Mandataire : Orpi Immobiliere Saint-Nizier - Auteur : Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 381 18 00014 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,18 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 1 place Saint-Nizier Lyon 1er Superficie du terrain : 510 m<sup>2</sup> - Demandeur : Oucheri Khadija 25 boulevard Alfred Wallach 68100 Mulhouse - Mandataire : Orpi Immobiliere Saint-Nizier - Auteur : Oralia Bagneres & Lepine 99 rue Duguesclin 69006 Lyon

US 069 381 18 00015 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 30 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue d'Algérie Lyon 1er Superficie du terrain : 166 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Crone Georgette 30 allée des Thuyas 69250 Montanay - Mandataire : Orpi Immobiliere Saint-Nizier - Auteur : Innovacti 112 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 389 18 00016 déposé le 11 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 135,80 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 23 rue Bourget Lyon 9ème Superficie du terrain : 4454 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Alloin Ludovic 19 rue Desaix 69003 Lyon - Mandataire : Appart'ambiance - M. Pastouret - Auteur : Regie Caveriviere 2 rue Mararyk 69336 Lyon Cedex 09

US 069 387 18 00017 déposé le 11 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 35,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 23 rue Chalopin Lyon 7ème Superficie du terrain : 309 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Béziat Jérôme 3 rue de Nuit 69004 Lyon - Auteur : Nexity 87 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 381 18 00018 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 61 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue Romarin Lyon 1er Superficie du terrain : 91 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ruban Jean-Marc 67 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon - Mandataire : Orpi Immobiliere Saint-Nizier - Auteur : Regie Rochon-Lesne 28 quai Jaÿr 69009 Lyon

US 069 382 18 00019 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 24 quai Jean Moulin Lyon 2ème Superficie du terrain : 269 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Ruban Jean-Marc 67 avenue Valioud 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon - Mandataire : Orpi Immobiliere Saint-Nizier

US 069 381 18 00020 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 43,95 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Sainte-Catherine Lyon 1er Superficie du terrain : 576 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Mouthier Nicolas 303 imperial Garden - Apartment 70 Bangkok - Mandataire : Orpi Immobiliere Saint-Nizier - Auteur : Agis Immobilier 101 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 381 18 00021 déposé le 10 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 18,20 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 6 rue des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 307 m<sup>2</sup> - Demandeur : Mme Cotton Stéphanie 14 rue de Bellefond 75009 Paris - Mandataire : Orpi Immobiliere Saint-Nizier - Auteur : BGC 60 rue Racine 69612 Villeurbanne Cedex

US 069 381 18 00022 déposé le 8 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 51,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte

durée - Terrain : 99 montée de la Grande Côte Lyon 1er Superficie du terrain : 127 m<sup>2</sup> - Demandeur : Société La Baleine 50 rue de la Fontaine 71000 Macon - Mandataire : M. Dumas Thierry - Auteur : Regie Advance 37 avenue Générale de Gaulle 69300 Caluire-Et-Cuire

US 069 383 18 00023 déposé le 12 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 55,08 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 5 cours Gambetta Lyon 3ème Superficie du terrain : 394 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Lionnet Gérard 50 rue Sainte-Anne 87000 Limoges - Auteur : Regie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon

US 069 381 18 00024 déposé le 8 janvier 2018 - Projet : Changement d'usage d'un local en location de 43,00 m<sup>2</sup> en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Royale Lyon 1er Superficie du terrain : 768 m<sup>2</sup> - Demandeur : M. Crenna Gilles 6 chemin du Rubillon 69370 Saint-Didier-Au-Mont d'Or - Auteur : Regie Brussiaud DE Villard 310 avenue Berthelot 69008 Lyon

---

### **Déclarations préalables délivrées pendant la période du 8 au 12 janvier 2018 - Ville de Lyon**

---

DP 069 389 17 01809 Décision du 8 janvier 2018 à M. Girard Nicolas 9 rue du Chapeau Rouge 69009 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 9 rue du Chapeau Rouge Lyon 9ème

DP 069 388 17 01890 Décision du 10 janvier 2018 à M. Lafrene Philippe 6 rue Garon Duret 69008 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 rue Garon Duret Lyon 8ème

DP 069 386 17 01946 Décision du 8 janvier 2018 à Swisslife Reim 153 rue Saint Honoré 75001 Paris - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 70 rue Robert Lyon 6ème

DP 069 381 17 02076 Décision du 10 janvier 2018 à Ville De Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Coupe et abatages d'arbres (platane) - Terrain : Rue des Fantasques Lyon 1er

DP 069 388 17 02165 Décision du 10 janvier 2018 À Directe Viande 111 rue Marius Berliet 69008 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 111 rue Marius Berliet Lyon 8ème

DP 069 385 17 02204 Décision du 8 janvier 2018 à M. Dury Erwan Villa 38 Concession Dragage Yaounde - Cameroun - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 66 rue des Macchabées Lyon 5ème

DP 069 387 17 02309 Décision du 9 janvier 2018 à Efficentres 231 rue Saint-Honoré 75001 Paris - Projet : Réfection d'une devanture - Terrain : 23 rue de Marseille Lyon 7ème

DP 069 386 17 02332 Décision du 8 janvier 2018 à Cabinet de Psychologie 6 rue du Puits Saint-Nizier 69660 Collonges-au-Mont-d'Or - Projet : Changement de destination de bureaux en un logement - Terrain : 7 quai de Serbie Lyon 6ème

DP 069 383 17 02345 Décision du 8 janvier 2018 à SFR 452 cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Projet : Modification de toiture - Terrain : 176 avenue Lacassagne Lyon 3ème

DP 069 389 17 02356 Décision du 8 janvier 2018 à Mme Barraud Emilie 14 impasse de l'Ecluse 69300 Caluire-et-Cuire - Projet : Coupe et abattage d'arbres (tilleul) - Terrain : 50 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème

DP 069 381 17 02359 Décision du 8 janvier 2018 à SCI Porchy 25 rue Johnny Berlioz 69800 Saint-Priest - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 14 rue Sergent Blandan Lyon 1er

DP 069 385 17 02363 Décision du 11 janvier 2018 à M. Wesolowski Jean-Luc 16 quai de Bondy 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en commerce - Terrain : 30 rue du Bœuf Lyon 5ème

DP 069 384 17 02376 Décision du 9 janvier 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 36 rue Philippe de Lasalle Lyon 4ème

DP 069 385 17 02380 Décision du 8 janvier 2018 À Ville De Lyon Direction des Espaces Verts 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Coupe et abatages de 14 arbres - Terrain : Montée Saint-Barthélémy - Jardin des Rosaires Lyon 5ème

DP 069 383 17 02401 Décision du 8 janvier 2018 à M. Lilot Marc 17 rue de la Thibaudière 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Surface créée : 14 m<sup>2</sup> - Terrain : 25 rue Julie Lyon 3ème

DP 069 389 17 02403 Décision du 8 janvier 2018 à Class'croute 14 Rue Félix Mangini 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue Félix Mangini Lyon 9ème

DP 069 389 17 02425 Décision du 8 janvier 2018 à Scop Hameau Des Vacques 50 - 54 Cours la Fayette 69003 Lyon - Projet : Construction d'un mur de soutènement - Terrain : 18 - 34 rue Maréchal de Lattre de Tassigny Lyon 9ème

DP 069 386 17 02444 Décision du 11 janvier 2018 à Plenetude Sarl 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 130 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 382 17 02445 Décision du 8 janvier 2018 À Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue d'Auvergne Lyon 2ème

DP 069 385 17 02455 Décision du 8 janvier 2018 à HM 2 rue Baumer 69120 Vaulx-En-Velin - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 40 montée du Gourguillon Lyon 5ème

DP 069 386 17 02457 Décision du 10 janvier 2018 à Regie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 38 rue Notre-Dame Lyon 6ème

DP 069 388 17 02460 Décision du 10 janvier 2018 à Mme Danet Catherine 40 rue Auguste Pinton 69008 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 40 rue Auguste Pinton Lyon 8ème

DP 069 389 17 02461 Décision du 10 janvier 2018 à M. Dominguez Jean Marc 17 rue Masaryk 69009 Lyon - Projet : Installation d'une pergola - Terrain : 17 rue Masaryk Lyon 9ème

DP 069 389 17 02478 Décision du 8 janvier 2018 à Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 PIERRE BENITE - Projet : Réfection d'une souche de cheminée - Terrain : 3 rue Masaryk Lyon 9ème

DP 069 385 17 02488 Décision du 11 janvier 2018 à M. Prost Nicolas 5 rue Cuvier 69006 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 7 place Saint-Paul Lyon 5ème

DP 069 386 17 02490 Décision du 8 janvier 2018 à SCI Raphaella 6 rue Vauban 69006 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 6 rue Vauban Lyon 6ème

DP 069 385 17 02492 Décision du 10 janvier 2018 à M. Remy Anthony 61 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 61 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 385 17 02494 Décision du 10 janvier 2018 à Mme Melinon Marie-Pierre 61 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 61 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 385 17 02500 Décision du 10 janvier 2018 à Mme Rolet Marie-Thérèse 113 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 113 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 383 17 02502 Décision du 8 janvier 2018 À Sas Alain Le Ny 3 chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 123 cours Albert Thomas Lyon 3ème



DP 069 385 17 02504 Décision du 8 janvier 2018 à Bouygues Immobilier 186 avenue Thiers 69465 Lyon Cedex 06 - Projet : Coupe et abattage de 8 arbres - Terrain : 176 rue Pierre Valdo Lyon 5ème

DP 069 383 17 02511 Décision du 10 janvier 2018 à Mme Jallouli Nelly 103 quai Pierre Scize 69005 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 168 cours la Fayette Lyon 3ème

DP 069 387 17 02512 Décision du 9 janvier 2018 à Entreprise Thabuis 7 rue Convention 69600 Oullins - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 90 - 92 rue Chevreul Lyon 7ème

DP 069 386 17 02514 Décision du 8 janvier 2018 à Mme Delfino Axelle 12 rue Baraban 69006 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 11 m<sup>2</sup> - Terrain : 12 rue Baraban Lyon 6ème

DP 069 387 17 02526 Décision du 9 janvier 2018 à K2R 142 rue de Gerland 69007 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 142 rue de Gerland Lyon 7ème

DP 069 389 17 02545 Décision du 8 janvier 2018 à Socram 2 rue du 24 Février 79000 Niort - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 44 boulevard de Balmont - Cel n°3- bât C Lyon 9ème

DP 069 389 17 02546 Décision du 8 janvier 2018 À Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 rue de Saint-Cyr Lyon 9ème

DP 069 389 17 02562 Décision du 8 janvier 2018 à Acroclos 232 rue du Stade 69480 Lucenay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 28 Grande rue de Vaise Lyon 9ème

DP 069 382 17 02563 Décision du 8 janvier 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 35 rue Seguin Lyon 2ème

DP 069 386 17 02566 Décision du 8 janvier 2018 à Mme Jourdan Anne Marie 6 impasse Bellevue 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Modification de façade - Terrain : 107 rue Garibaldi Lyon 6ème

DP 069 384 17 02567 Décision du 11 janvier 2018 à M. Quero Alice 4 rue Dumont 69004 Lyon - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 4 rue Dumont Lyon 4ème

DP 069 389 17 02568 Décision du 11 janvier 2018 à M. Levy Pierre 15 rue Nie

PCe 69004 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 66 rue des Docks Lyon 9ème

DP 069 388 17 02578 Décision du 8 janvier 2018 à Foch Investissement 39 rue Thomassin 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 impasse Paul Cazeneuve Lyon 8ème

DP 069 383 17 02580 Décision du 8 janvier 2018 à Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 avenue Félix Faure Lyon 3ème

DP 069 383 17 02581 Décision du 10 janvier 2018 à M. Episse Guillaume 20 rue de la Folie mericourt 75011 Paris - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 384 17 02586 Décision du 11 janvier 2018 à Bistrot Orcia 17 rue Duquesne 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 15 rue d'Austerlitz Lyon 4ème

DP 069 387 17 02588 Décision du 10 janvier 2018 à Espace Auto Boni 57 rue Challemel Lacour 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 57 rue Challemel Lacour Lyon 7ème

DP 069 386 17 02591 Décision du 8 janvier 2018 à Bergues Freres 211 chemin de Chêne 69140 Rillieux-la-Pape - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 305 cours la Fayette Lyon 6ème

DP 069 383 17 02609 Décision du 8 janvier 2018 à M. Miguel Philippe 45 cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 cours Richard Vitton Lyon 3ème

DP 069 385 17 02613 Décision du 8 janvier 2018 à Mme Teillamon Hélène 122 ter rue du Commandant Charcot 69005 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 122 ter rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 384 17 02619 Décision du 11 janvier 2018 à Mme Ly Van Manh Marie 17 rue Nie PCe 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 place du Commandant Arnaud Lyon 4ème

DP 069 383 17 02623 Décision du 10 janvier 2018 à SNC Villette 77 rue Elise Portal 69220 Corcelles En Beaujolais - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 15 rue de la Villette Lyon 3ème

DP 069 389 17 02629 Décision du 11 janvier 2018 à M. Mony Cédric 91 rue Frédéric Pelletier 1030 Bruxelles - Belgique - Projet : Modification de toiture - Terrain : 6 rue Nérard Lyon 9ème

DP 069 383 17 02632 Décision du 8 janvier 2018 à Roche & Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Venissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 rue Louis Lyon 3ème

DP 069 383 17 02646 Décision du 10 janvier 2018 à Mme Sulak Michèle 19 Le Parc 69630 Chaponost - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 52 rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 387 17 02659 Décision du 10 janvier 2018 à Livestation Diy 14 rue Bonald 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 40 rue Pasteur Lyon 7ème

DP 069 383 17 02715 Décision du 10 janvier 2018 à M. Bedida Jérôme 25 rue Turbil 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en hébergement hôtelier - Terrain : 3 rue de Nazareth Lyon 3ème

DP 069 383 18 00006 Décision du 12 janvier 2018 à Oralia Rosier Modica 9 rue Juliette Récamier 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 42 rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème

---

### Permis d'Aménager délivré pendant la période du 8 au 12 janvier 2018

---

PA 069 387 17 00002 - Arrêté du 9 janvier 2018 à Sogerim 82 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon - Projet : Division foncière avec démolition partielle d'un bâtiment - Terrain : 2 - 6 rue Général de Miribel 164 avenue Berthelot Lyon 7ème

---

### Permis de Construire délivrés pendant la période du 8 au 12 janvier 2018

---

PC 069 383 15 00280 M01 - Arrêté du 9 janvier 2018 Modificatif à FT Immo H 6 place d'Alleray 75505 Paris Cedex 15 - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et création de 200 aires de stationnement - Surface créée : 26851 m<sup>2</sup> - Terrain : 107 rue Maurice Flandin Lyon 3ème

PC 069 387 17 00136 M01 - Arrêté du 9 janvier 2018 Modificatif à SLC 92 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Démolition de deux maisons. Construction d'un bâtiment de 45 logements avec création de 49 aires de stationnement - Surface créée : 3198 m<sup>2</sup> - Terrain : 36 - 38 rue André Bollier Lyon 7ème

PC 069 384 17 00196 - Arrêté du 9 janvier 2018 à Fornas Promotion - Construction 130 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment, construction d'un immeuble de 14 logements et création de 16 aires de stationnement - Surface créée : 749 m<sup>2</sup> - Terrain : 5 Montée Georges Kubler Lyon 4ème

PC 069 382 17 00225 - Arrêté du 8 janvier 2018 à Banque Populaire Auvergne Rhone-ALPES 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en bureaux avec modification de Façade - Terrain : 24 b place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 385 17 00231 - Arrêté du 9 janvier 2018 à M. Deragne Frédéric Olivier 12 rue Jarente 69002 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 137 m<sup>2</sup> - Terrain : 8 rue Jean-Louis Vincent Lyon 5ème

PC 069 382 17 00275 - Arrêté du 8 janvier 2018 à SCP Ginon 7 rue Antoine de Saint-Exupéry 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 rue Antoine de Saint-Exupéry Lyon 2ème

PC 069 383 17 00284 - Arrêté du 9 janvier 2018 à FDBD Corneille 24 rue Rabelais 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial et bureaux en logement avec modification de façades - Terrain : 105 rue Pierre Corneille Lyon 3ème

PC 069 387 17 00319 - Arrêté du 9 janvier 2018 à Mme Mercoyrol de Beaulieu Clémence 48 chemin de Montgay 69270 FONTAINES SUR SAONE - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en 5 logements, extension et modification de façade - Terrain : 11 rue Grillet Lyon 7ème

PC 069 388 17 00327 - Arrêté du 9 janvier 2018 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en bureaux avec modification de façade - Terrain : 19 avenue de Pressensé Lyon 8ème

PC 069 388 17 00350 - Arrêté du 9 janvier 2018 à M. Joly Sébastien 4 rue du Professeur Joseph Nicolas 69008 Lyon - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 52 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 rue du Professeur Joseph Nicolas Lyon 8ème

PC 069 385 17 00372 - Arrêté du 8 janvier 2018 à Café des Voyageurs 38 place des Pavillons 69007 Lyon - Projet : Extension d'un local commercial par changement de destination d'un local artisanal et réfection de devanture - Surface créée : 48 m<sup>2</sup> - Terrain : 4 rue de l'Angile Lyon 5ème

---

### **Changement d'Usage délivré pendant la période du 8 au 12 janvier 2018**

---

US 069 388 17 00261 - Arrêté du 10 janvier 2018 à Mme Fer Anaïs 12 boulevard Jean XXIII 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 57,00 m<sup>2</sup> en cabinet d'orthophoniste - Terrain : 12 boulevard Jean XXIII Lyon 8ème